



Le Projet de territoire du  
*Pays Avallonnais*  
2022-2026

**Valoriser les ressources et  
opportunités locales pour  
favoriser l'accueil de nouvelles  
populations et activités**

Approuvé en Comité Syndical du Pôle  
du 27 avril 2023

# Le mot des Présidents

**N**otre territoire est riche d'un patrimoine abondant, d'un paysage emblématique de la Bourgogne et d'un environnement préservé, mais il doit faire face à de nombreux défis pour son développement. La culture, la vie associative et le tourisme sont des vecteurs essentiels de dynamisme et de vitalité pour notre territoire, mais ils doivent être soutenus et valorisés de manière à en faire des atouts durables et attractifs. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer un projet de territoire visant à mettre en place des actions concrètes pour renforcer l'attractivité de notre territoire, tout en préservant son patrimoine et son environnement. Nous souhaitons ainsi contribuer à la vitalité de notre territoire rural et à son développement durable.

Dans ce document, nous allons détailler une stratégie en quatre actes, eux-mêmes déclinés en douze objectifs stratégiques qui, si nous parvenons à les mener à bien, feront du Pays Avallonnais le territoire du bien-vivre que nous souhaitons tous voir émerger.

Tout cela doit concourir à un objectif global :

## **VALORISER LES RESSOURCES ET OPPORTUNITÉS LOCALES POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET ACTIVITÉS**

Et ainsi combattre la fatalité du déclassement de notre territoire, que ce soit en matière de services publics, de services à la population en général ou de solidarités, en atteignant notamment un gain de population de 2 % sur la période 2020-20235. D'aucuns diront qu'il s'agit là d'un objectif (trop) ambitieux, voire fantaisiste, et incantatoire, mais le formuler ainsi est nécessaire afin de pouvoir mettre en œuvre un ensemble de politiques publiques à la fois volontaristes et optimistes, mais également pragmatiques et efficaces au vu des enjeux de sobriété, qu'elle soit énergétique ou financière, qui nous obligent vis-à-vis de nos habitants et de nos partenaires.

La stratégie des bras baissés, des défaitistes, des cyniques n'est pas l'apanage d'une structure de coopération et de développement qu'est un Pôle d'équilibre territorial et rural, dont l'essence même est de combattre l'apathie ambiante et la résignation pour faire des territoires ruraux des territoires choisis et non subis.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous proposer ce Projet de territoire, élaboré en étroite collaboration avec les élus et la société civile, qui a été menée au cours des 15 derniers mois par l'équipe du Pays Avallonnais. Nous remercions donc toutes les personnes, associations, entreprises et structures qui nous ont aidés à le construire en partageant leurs idées et leurs retours de terrain, précieux carburant pour notre machine à projets.

Hervé DESRUELLE *Président du Conseil de développement territorial (2020-2023)*

Annick BACKRY *Présidente du Conseil de développement territorial (depuis 2023)*

Pascal GERMAIN *Président du Comité syndical du pôle*



# SOMMAIRE

**Contexte**  
page 4

**Projet de territoire**  
page 10

**Diagnostic territorial**  
page 24



*Projet de territoire*  
**Pays Avallonnais**

---

LE  
CONTEXTE

# Projet de territoire du Pays Avallonnais

## Quelques éléments de *contexte*

### Quelques chiffres :

26 337 habitants – 1 295 km<sup>2</sup>

20 hab./km<sup>2</sup>

2 Communautés de communes

83 communes (dont près des deux tiers ont moins de 200 habitants)

1 ville-centre : Avallon

8 bourgs de proximité

21 communes adhérentes au Parc naturel régional du Morvan

18 communes participant à l'Opération Grand Site de Vézelay

## LE PAYS AVALLONNAIS, UN ESPACE DE PROJET(S) QUI SE STRUCTURE...

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Avallonnais, créé en décembre 2016, est une structure de coopération intercommunale dont le but est de porter un Projet de territoire pour le compte de ses Communautés de communes fondatrices (la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan et celle du Serein), et de le mettre en œuvre au moyen de différents contrats avec les partenaires et de différents plans et programmes.

À ce titre, il dispose :

- d'un **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)**, qui fixe les objectifs de développement et les règles, notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de développement économique, de préservation de l'environnement et des paysages, de développement des énergies renouvelables et de mobilité. C'est le plan guide du territoire, le présent Projet de territoire doit être compatible avec ce dernier. Il a été approuvé en octobre 2019.
- d'un **Contrat local de santé (CLS)** qui se renouvelle pour la deuxième fois sur la période 2023-2027. Signé notamment avec l'Agence régionale de santé, il vise à mettre en œuvre un programme d'actions pour améliorer la santé des habitants et leur accès aux soins.

- d'un **programme LEADER**,
- d'un **Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**, signé avec l'État, le Département de l'Yonne et le Parc naturel régional du Morvan en février 2022,
- d'un **Projet alimentaire territorial (PAT)** reconnu « émergent » en 2021 qui s'élabore,
- d'un **Contrat local d'éducation artistique (CLEA)**, reconduit en juin 2022,
- d'une **Convention territoriale globale (CTG)**, signée avec la CAF, les Communautés de communes membres, la ville et l'Espace solidarité famille d'Avallon, renouvelée en novembre 2022,
- et d'un **Contrat « Territoire en actions »**, signé avec la Région, à venir.

Le Pays Avallonnais s'appuie également sur son **Conseil de développement territorial (CDT)**. Il représente les secteurs associatif et socio-professionnel. Il s'autosaisit de sujets d'actualité et élabore des contributions permettant d'accompagner les réflexions des élus autour des politiques à mener. À titre d'exemple, il a proposé d'élaborer un Projet alimentaire territorial, ou encore d'inscrire comme priorité au sein du Projet de territoire le développement culturel et la dernière en date, portant sur la vie associative, proposera des actions concrètes pour pérenniser et professionnaliser le tissu associatif.



### ... DANS UN CONTEXTE RICHE EN RESSOURCES...

Ce territoire rural possède des richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles, une économie diversifiée, une dynamique associative et culturelle, au cœur de l'ex-région Bourgogne.

Le Pays Avallonnais, au sud de l'Yonne, occupe une place stratégique au cœur de l'ancienne région Bourgogne. À mi-distance entre Paris et Lyon, la desserte est facilitée par deux sorties de l'autoroute A6 (Avallon et Niry) d'une part, et la traversée de la RD 606, qui placent Avallon, centre du territoire, à une cinquantaine de minutes d'Auxerre et à 1h15 de Dijon. Par ailleurs, le territoire est desservi par la ligne de desserte ferroviaire TER « Paris-Morvan ».

Avec une densité moyenne de 20 habitants par km<sup>2</sup>, c'est un espace rural très peu dense, de transition paysagère entre le massif du Morvan au sud et les plateaux de Bourgogne au nord. Une troisième formation paysagère vient s'y adjoindre, la Terre-Plaine, à l'est.

Trois éléments naturels caractérisent le territoire :

- L'eau, à travers quatre vallées bien marquées, l'Yonne, la Cure, le Cousin et le Serein,
- Les bois et forêts, tant sur le piémont du Morvan que sur les plateaux,
- Les grandes cultures, au nord du territoire, et les prairies d'élevage au sud.





### ... MAIS À REDYNAMISER.

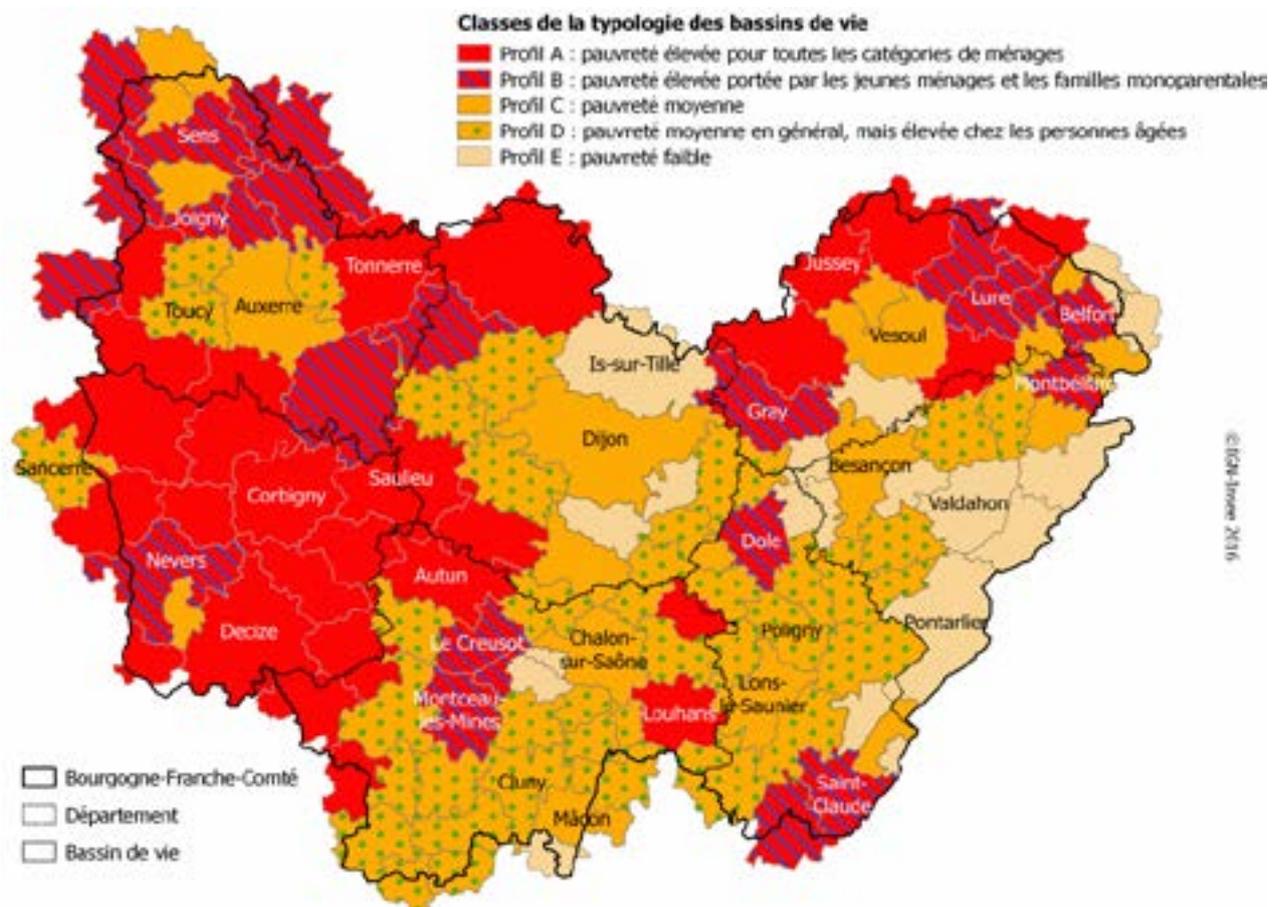
**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2023, et depuis 1995, l'ensemble du territoire est classé en « Zone de Revitalisation Rurale », ce qui signifie qu'il dispose à la fois d'une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités des intercommunalités françaises et d'un revenu fiscal médian inférieur ou égal à la médiane nationale.

Par ailleurs, en 2016, la majorité des communes du Pays Avallonnais étaient classées par le CGET comme

« Campagne fragile » et plus précisément comme « Campagnes vieilles à très faible densité »<sup>1</sup>. Quatre communes sur cinq étaient considérées comme étant en déprise démographique, avec une population âgée disposant de faibles revenus et fortement éloignée des services. Par ailleurs, d'après une étude de l'INSEE datant de 2016, le bassin de vie du Pays Avallonnais démontrait une « pauvreté élevée portée par les jeunes ménages et les familles monoparentales »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Carte des typologies des campagnes par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, selon les données du CGET, avril 2016 : [https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Typologie\\_des\\_campagnes\\_cle8dc4d8.pdf](https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Typologie_des_campagnes_cle8dc4d8.pdf)

<sup>2</sup> « Les territoires ruraux isolés et les bassins de vie de certains pôles urbains davantage exposés à la pauvreté », M. Chassard & Y. René, INSEE, 9 fév. 2016 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908430>



# Une démarche participative pour la construction du Projet de territoire

L'élaboration du Projet de territoire 2022-2026 s'est déroulée à travers **5 cycles de co-construction**. Elle a impliqué pour chaque phase, à la fois :

- les **élus** du Pays, les présidents des Communautés des communes, les représentants d'Avallon et des bourgs-centres ainsi que les conseillers généraux et régionaux du territoire,

- les membres du **Conseil de Développement Territorial**, représentants du monde associatif et socio-professionnel,
- les **partenaires techniques** œuvrant sur le territoire et agissant dans le domaine du développement local et de l'environnement,
- les **citoyens et associations**.



La réalisation d'un Projet de territoire n'est pas un long fleuve tranquille. Tout d'abord, une **évaluation** du précédent Projet de territoire a été réalisée à l'automne 2021, et a été présentée aux élus et aux partenaires.

Il a été décidé de conserver la même orientation générale, à savoir l'**accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités**, et il a été jugé nécessaire de renforcer le Projet de territoire révisé sur les volets social, environnemental et culturel, notamment grâce au travail du CDT, au SCoT et à la concertation avec les habitants et les partenaires.

Pour ce faire, et afin d'être sûrs des actions à mener, le Pays Avallonnais a co-organisé, avec les Communautés de Communes, 11 réunions publiques, afin de poser un **diagnostic partagé**.

Ensuite, l'ensemble des **orientations** du Projet de territoire ont été **soumises aux citoyens et partenaires** lors de 9 ateliers thématiques, animés

par le Pays en juin 2022. Cela a permis au Pays Avallonnais de recenser un **panel d'actions** à mettre en place, tout en se confortant dans la pertinence de la stratégie du territoire. Le parti pris a été celui d'imaginer des approches et solutions innovantes et inclusives.

Une large communication a été effectuée afin de mobiliser la population et les acteurs du secteur privé : campagnes presse et réseaux sociaux complétées de mailings.

Au total, **plus de 200 acteurs différents se sont mobilisés** pour accompagner le Pays Avallonnais dans la définition de son Projet de territoire.

Cette mobilisation a ainsi relancé le travail partenarial mené par le PETR sur les actions et programmes qu'il porte : CRTE, contrat TEA, programme LEADER 2023-2027, Projet Alimentaire Territorial, Contrat Local de Santé...

**Elle a été un atout** pour :

- Mettre en cohérence les politiques des différents acteurs intervenant localement,
- Renforcer les réseaux de partenaires techniques locaux permettant d'identifier les personnes ressources à mobiliser mais aussi les porteurs de projets,
- Partager les ambitions du territoire et « parler d'une seule voix ».

# Le territoire du *Pays Avallonnais*



2 communautés de communes  
83 communes  
dont 1 ville d'appui et 8 bourgs-centres  
dont 21 membres du Parc naturel régional du Morvan  
dont 18 participants à l'OGS de Vézelay  
26 300 habitants





*Projet de territoire*  
**Pays Avallonnais**

---

LE  
PROJET DE  
TERRITOIRE

# Projet de territoire 2022-2026

## *preamble*

### Valoriser les ressources et opportunités locales pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et activités

C'est dans le but de capitaliser sur ses atouts, pallier ses faiblesses et anticiper les opportunités et menaces qui lui font face que, depuis 2015, le Pays Avallonnais œuvre à la **valorisation des ressources et opportunités locales pour attirer de nouveaux habitants et de nouveaux emplois** ; on entend par ressources locales autant les ressources matérielles qu'humaines.

Ici, le terme « valoriser » prend tout son sens : on souhaite amplifier et mettre la lumière sur nos richesses afin d'en attirer de nouvelles et offrir un meilleur cadre de vie aux habitants. Le fil rouge reste un développement soutenable, laissant une large place à l'intelligence collective et à la coopération entre acteurs et territoires.

En effet, le territoire connaît depuis 2010 un déclin démographique conséquent, notamment du fait d'un manque d'opportunité économique, de formation et de services à la population. Le territoire perd principalement ses jeunes (18-24 ans) du fait de sa (trop) grande tranquillité mais, paradoxalement, attirent des ménages d'un âge plus élevé pour ce même motif.

Par ailleurs, la majeure partie des ménages avallonnais pâtissent de revenus modestes, doublés d'une forte dépendance à l'énergie : mobilités et chauffage. De plus en plus âgés, ils présentent également une fragilité quant à l'isolement et l'accès aux services, en particulier de santé. Ces derniers, qui périssent depuis quelques années, entravent le développement du territoire.

Pourtant, du fait de son caractère rural, le territoire dispose de nombreux atouts : des paysages remarquables, un patrimoine préservé, un tissu culturel et associatif fort, une agriculture diversifiée, etc. qui contribuent à proposer une qualité de vie élevée aux habitants du Pays Avallonnais et offrent un potentiel touristique indéniable.

Ces atouts restent toutefois fragiles du fait des aléas dus au changement climatique. À titre d'exemple, les pratiques agricoles doivent évoluer pour offrir de meilleurs revenus aux exploitants, impactant de fait les paysages et l'environnement dont ils étaient jusque-là garants. Le développement non coordonné des énergies renouvelables laisse également craindre une problématique d'accès aux

terres pour les jeunes agriculteurs et impacte négativement la perception du territoire qu'ont les candidats à l'installation. Les épisodes de sécheresse estivale menacent en outre les espaces forestiers, tout comme le bocage qui, de plus, est parfois considéré comme une contrainte. Enfin, les travaux de rénovation énergétique et la construction neuve viennent banaliser les façades et silhouettes des villages avallonnais.

La cohésion sociale est également un enjeu important. À proximité de Paris, le territoire attire des personnes à revenus élevés dans des secteurs à forte valeur patrimoniale, quand les locaux restent majoritaires à Avallon, dans sa périphérie ou sur les franges du territoire, là où le foncier est accessible ou là où l'emploi et les services du quotidien demeurent relativement proches. Si ce phénomène, accentué par la crise sanitaire de 2020-2021, se maintient, il se posera alors la question d'un territoire à deux vitesses ; la culture, le sport et la vie associative seront donc incontournables pour maintenir un sentiment d'appartenance et un lien social.

## RETROUVER UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE POSITIVE EN ACTIONNANT LES BONS LEVIERS

Ces difficultés restent néanmoins ponctuelles et il faut souligner les dynamiques à plus long terme qui sont plutôt positives par rapport à d'autres territoires ruraux : le territoire a présenté une stabilité de l'emploi et de la population particulièrement remarquable sur les dernières décennies.

Dans le cadre du Projet de territoire, l'objectif démographique général est de retrouver une dynamique de croissance démographique et d'emploi à hauteur d'un peu plus de +2 % de manière globale d'ici à 2035.

Afin d'atteindre cette ambition, plusieurs leviers devront être actionnés au cours des prochaines années.

Tout d'abord, il conviendra de redresser l'armature urbaine, avec en particulier la redynamisation de la ville

d'Avallon, qui constitue un objectif fondamental pour améliorer le bon fonctionnement du territoire en matière de logements et de services. Il s'agit d'offrir un cadre d'accueil attractif pour les entreprises et les populations, organisé autour de polarités dynamiques et accueillantes en milieu rural.

Ensuite vient la revitalisation de toutes les centralités villageoises, permettant d'appuyer une politique d'accueil innovante en matière de mixité sociale et de cadre de vie. L'objectif est de rendre les centralités attractives tant par les espaces publics, que par l'offre de logements et de services, pour répondre aux attentes des différentes catégories d'habitants (actifs, retraités, personnes âgées, télétravailleurs, résidents secondaires et « néoruraux »...).

Puis, le développement d'une économie innovante et territoriale devra être mis en œuvre, en misant sur l'économie touristique et résidentielle, le maintien d'une densité économique forte sur le pôle central d'Avallon, le développement d'une économie circulaire ancrée au territoire, y compris en milieu rural (artisanat). Le renforcement des emplois endogènes représente une ambition forte en lien avec l'évolution des tissus économiques, pour compenser les difficultés que connaissent les filières productives « longues » notamment industrielles et agricoles.

Enfin, la protection et la mise en valeur des patrimoines, des paysages et du cadre environnemental permettront de les garantir comme supports de l'attractivité touristique et résidentielle pour les prochaines décennies sur un territoire globalement préservé.

## L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'INITIATION DES TRANSITIONS : UN FILIGRANE INDISPENSABLE

Le territoire mise sur une politique de transitions (énergétique, écologique, économique, sociétale et numérique) dans laquelle les trois piliers du développement durable sont pris en compte dans chaque orientation du présent Projet de territoire. Une attention particulière a été portée aux orientations, objectifs et actions mis en avant afin de privilégier les projets contribuant aux transitions et à l'adaptation au changement climatique.

La « transition énergétique » désigne une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est un phénomène qui résulte de l'évolution des technologies disponibles et du prix des ressources naturelles, mais aussi d'une volonté politique des gouvernements et des populations, qui souhaitent réduire les effets négatifs de ce secteur sur l'environnement. La plupart des scénarios envi-

sagés consistent à passer du système énergétique actuel, reposant sur l'utilisation de ressources non renouvelables vers un « mix énergétique » basé notamment sur des ressources renouvelables. Cela implique de développer des solutions de remplacement aux combustibles fossiles, ressources limitées et non renouvelables (à l'échelle humaine). Les innovations technologiques en cours dans ce domaine (voiture électrique, filière hydrogène...) constituent des opportunités de développement. La transition énergétique inclut aussi une réduction de la demande d'énergie obtenue notamment au moyen d'une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des technologies, et par un changement des modes de vie. C'est donc aussi une transition comportementale et sociotechnique, qui implique une modification radicale de la politique énergétique.



La « transition écologique », qui intègre la transition énergétique, correspond ainsi à une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble et qui va au-delà d'un simple verdissement de notre modèle de société actuel. Le Projet de territoire du Pays Avallonnais constitue un des leviers d'actions qui permettra d'assurer cette transition, en organisant le développement, en protégeant les ressources indispensables et d'organiser progressivement un nouveau modèle, plus adapté au changement climatique.

La « transition sociétale » intègre l'éthique à l'économie au sein de solutions co-construites avec les citoyens, les associations, les entreprises, et toutes les composantes de la société civile. Pour réussir cette

transition, il apparaît donc nécessaire de s'appuyer sur les associations et plus généralement sur les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elles sont en effet porteuses de valeurs propices à l'essor d'une autre économie, durable, sociale, citoyenne, locale et résiliente. Pour le territoire il s'agira d'accompagner et faciliter l'émergence de solutions nouvelles afin d'articuler la lutte contre la pauvreté et celle pour le climat.

Enfin, si elle ne relève pas directement de sa compétence, le Projet de territoire du Pays Avallonnais accompagne la « transition numérique » ; une bonne desserte numérique étant indispensable pour permettre le maintien et l'accueil de populations, d'entreprises et d'activités (artisanat, tourisme, industrie, services et commerces...). Le projet reconnaît ainsi la nécessité de rattraper le retard que

le territoire présente aujourd'hui en matière d'aménagement numérique. Ce retard limite l'attractivité résidentielle et économique du territoire. Toutefois, au-delà de cette approche « réseau », un accompagnement des populations et des usages au numérique est également un incontournable. Le développement du télétravail, l'accès aux services publics, le e-commerce local, tous ces nouveaux modes d'usage facilitent la vie de ceux qui en bénéficient mais excluent également une autre partie de la population, jeune comme âgée. Il convient donc d'accompagner et d'initier cette transition de société en s'assurant de ne laisser personne sur le bas-côté. Les Maisons France Services, les conseillers numériques, les tiers-lieux numériques mais également l'action associative contribuent à cette inclusion et éducation au numérique.



Ainsi, l'objectif affiché depuis 2015 par le territoire d'augmenter sa population de 2 % d'ici 2035 ne sera atteint qu'en suivant les thématiques suivantes :

Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens

Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative

Développer l'économie présente tout en pariant sur un tourisme respectueux du territoire

## I. CONSTRUIRE ET ANIMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET D'ACTIVITÉS

Cette première orientation s'inscrit dans la continuité du précédent Projet de territoire 2015-2021. En effet, le Pays Avallonnais, tant la structure que le territoire, n'est pas suffisamment identifié par le grand public.

Les élus ont donc fait le choix de reconduire cette orientation, afin de poursuivre la coordination des partenaires institutionnels (chambres consulaires, collectivités, office de tourisme, etc.) et des partenaires privés (employeurs, associations, etc.) en vue de créer une véritable politique d'accueil.

Cette orientation vise donc à améliorer les conditions favorables à l'accueil, à développer des outils de prospection extraterritoriale et à amplifier la promotion de l'offre du territoire auprès de ses habitants, premiers ambassadeurs du territoire.

En premier lieu, il s'agira d'**Améliorer la connaissance du territoire pour être pertinent dans les actions à mener**. En effet, **Qualifier les atouts, faiblesses et spécificités du terri-**

**toire** permettra, dans un premier temps, de déterminer ce qui en fait sa force, afin de la mettre en avant lors de la **Conception de notre message d'accueil et de notre marque territoriale**. Puis, dans un second temps, de construire des politiques publiques permettant de pallier ses faiblesses.

Par ailleurs, le **Développement d'une culture commune de l'accueil** passera nécessairement par la création d'un réseau d'acteurs prêts à échanger sur leurs prospects et sur leurs pratiques pour porter un message commun.

Il conviendra donc de **Faciliter la communication entre acteurs afin d'améliorer la diffusion de l'information, d'Initier les élus et les partenaires aux enjeux de la politique d'accueil** et de **Créer des outils favorisant l'accueil et l'installation**. À titre d'exemple, pour ce dernier point, on pense notamment à la création d'un réseau d'accueil composé de structures et de particuliers prêts à faire découvrir leur territoire.

Une fois les spécificités de notre territoire connues, le message constitué et le réseau d'accueil structuré, viendra le temps de la **Promotion de l'offre du territoire à l'intérieur et en dehors de nos frontières, auprès des cibles identifiées : candidats à l'installation et habitants**. Cela passera par des actions de promotion telles que la présence sur des salons, mais également par la recherche proactive de profils en carence sur notre territoire (professionnels de santé, main d'œuvre qualifiée, etc.), révélés par le diagnostic. Viendront aussi des actions de communication et de marketing auprès des touristes, en associant attractivité touristique, attractivité résidentielle et attractivité économique.

Enfin, il s'agira d'**Orienter et accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'installation** grâce au réseau d'accueil que nous aurons mis en place. La volonté sera de créer un véritable sentiment d'appartenance au territoire dans les premiers mois d'installation des candidats en l'aidant à s'intégrer dans son cadre de vie et dans la vie du territoire.

## II. ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE GARANT DE L'ENVIRONNEMENT ET PORTEUR D'INNOVATION SOCIALE

Le diagnostic démontre que le territoire présente une sensibilité écologique élevée du fait de ses espèces protégées, de son agriculture diversifiée ou d'une présence forestière incontournable. Par ailleurs, l'état des lieux fait également remonter que le territoire contribue fortement à la transition énergétique de la Région Bourgogne-Franche-Comté et, ce, grâce à une diversité dans les modes de production d'énergie qui contiennent de se développer.

Dans ce cadre, il est désormais temps que la **Contribution à la transition énergétique se fasse de manière respectueuse du territoire**. Cela passera notamment par le fait d'**Assumer un rôle de coordinateur des énergies renouvelables**, travail initié dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale puis continué à différentes échelles par le Plan climat-air-énergie territorial et le Plan local d'urbanisme intercommunal de la CCAVM, ou encore par le conseil en énergie et en rénovation énergétique dispensé par le Pôle rénovation conseils du Pays Avallonnais. Tout cela contribue à **Structurer l'offre en matière de professionnels du bâtiment** et à **Qualifier et accompagner la demande en matière de rénovation énergétique**. Toutefois, nous ne

sommes qu'au début de la démarche pour faire prendre conscience à tous que chacun à son rôle à jouer pour concilier transition énergétique et préservation de l'identité du territoire.

Dans le même temps, les données montrent que l'économie est fragilisée depuis la crise de 2008, avec une baisse du nombre d'emplois, du fait d'un secteur productif en berne et d'un secteur tertiaire fragilisé. Néanmoins, l'économie résidentielle tire son épingle du jeu, grâce notamment au secteur de la construction et du tourisme. **S'appuyer sur les ressources locales pour exploiter des opportunités de développement** et **Faire du tourisme culturel et de nature un levier du développement économique local** deviennent donc une nécessité si l'on souhaite redynamiser notre territoire.

Pour maintenir nos jeunes et permettre à nos entreprises de relever les défis de demain, il conviendra de **Développer une nouvelle offre de formations en lien avec les attentes du territoire**, mais également de **Diminuer la précarité des emplois**, notamment en **palliant les effets de saisonnalité et d'absence de complémentarité dans l'emploi**. En effet, le taux de contrats précaires reste élevé sur le territoire, notamment du



fait de la faible qualification de la main d'œuvre disponible. L'accompagnement de ces publics vers des emplois plus rémunérateurs et stables, par la formation ou par la mise à disposition d'emplois complémentaires à leur travail actuel, permettra à ces publics de s'ancre durablement sur notre territoire.

Côté entreprises, le territoire se doit de **Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises**, qu'elles soient déjà présentes sur le territoire ou nouvelles, tout en respectant également ses engagements en matière de lutte contre l'artificialisation des sols. L'attractivité économique du territoire passera donc nécessairement par l'accompagnement à la **reconversion de friches**, mais également par le fait de

qu'elles soient agricoles, sylvicoles, minières ou énergétiques, offriront des fondations solides à la **Promotion des productions locales respectueuses de l'environnement et à l'accompagnement des initiatives écoresponsables des entreprises**. Ces initiatives seront **Favorisées par la consommation de proximité et la réduction du gaspillage** qui ne sauront se faire sans un engagement de chaque niveau, collectif comme individuel ; cela transitera notamment par l'aboutissement du Projet alimentaire territorial du Pays Avallonnais.

De ce fait, et dans la continuité des réformes économiques récentes qui ont permis de prendre en compte l'action sociale et environnementale en tant que raison d'être d'une entreprise, le

La volonté n'est pas d'opposer ces deux modèles mais, au contraire, de faire appel à de nouvelles compétences et dynamiques susceptibles de créer un écosystème favorable à l'emploi et aux activités économiques soutenables, que ce soit notamment dans le domaine du tourisme, de la transition énergétique ou de l'exploitation agricole et forestière.

Tout ceci sera toutefois vain si nous ne tenons pas compte de l'**adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la sylviculture** qui nécessitera d'accompagner les professionnels du secteur dans de nouvelles pratiques en nous appuyant sur les travaux de recherche et de développement.

Les ressources du territoire nous serviront également d'assises à la **Structuration de l'offre en tourisme itinérant et de pleine nature**, tel que le développement d'itinéraires de découverte du territoire au moyen de modes doux, mais également l'**Aménagement de secteurs-clés pour le développement touristique** comme le canal du Nivernais, les cités médiévales d'Avalon, de Montréal, de Noyers et de Vézelay, les hauts lieux de nature comme le Morvan, les forêts du Vézélien et des plateaux de Bourgogne, et les quatre vallées qui irriguent le territoire.

Le **Tourisme culturel** ne sera pas non plus en reste car il nous offre l'opportunité d'**Affirmer l'identité touristique du territoire autour de ses exceptions**, comme la résidence d'artiste du Château de Monthelon ou encore la Cité de la Voix, reconnus sur les plans national et international. La mise en relation de ces hauts lieux de culture avec des lieux plus intimes mais non moins exceptionnels, tels que les nombreux musées et châteaux, ne pourra qu'être bénéfique aux curieux et découvreurs du territoire.

La présente orientation vise donc à capitaliser sur les ressources du territoire, qu'elles soient matérielles, culturelles ou humaines, afin de développer une économie endogène, non délocalisable et symbiotique de l'environnement du Pays Avallonnais.



### III. ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF QUI VEILLE SUR SES HABITANTS

Les territoires ruraux sont considérés par beaucoup comme des territoires solidaires, où le lien social est fort et la vie de village idéale. Si ce constat se vérifie la plupart du temps, le Pays Avallonnais souffre toutefois de certaines lacunes qui ont trait à la cohésion sociale. En effet, le diagnostic révèle des problématiques d'isolement de certains publics, en particulier des seniors, liées à un enclavement de certaines communes, à une dématérialisation des services et une perte de dynamisme du milieu associatif. Il est également ressorti que les revenus des Avallonnais sont modestes et il en découle des pratiques peu favorables à la santé, notamment au sein de l'assiette des ménages ou une sédentarité trop importante.

Si l'orientation première est d'attirer sur le territoire de nouveaux habitants et de nouvelles activités, il convient que le territoire d'accueil soit attractif et dynamique, de bonne réputation et réponde aux besoins de ses habitants, nouveaux comme historiques. Le rôle des collectivités, dans l'aménagement du territoire, et des associations, dans la cohésion sociale, est donc prépondérant pour garantir à chacun une offre de service qui les maintient en bonne santé, assure leur bien-être et les prévient de l'exclusion.

Ainsi, il convient d'**Agir pour la santé au quotidien et le bien-être** auprès de nos citoyens. Cette ambition passe par diverses actions que ce soit l'**Accompagnement du public vers les pratiques favorables à la santé,**

comme la lutte contre la sédentarité, l'encouragement à la pratique du sport, la prise en compte des troubles psychiques, le soutien aux aidants familiaux. Pour y parvenir, il conviendra également de **Lutter contre la précarité alimentaire et d'améliorer la qualité des assiettes** et pour ce faire, en lien avec l'axe précédent, nous pourrons nous appuyer sur l'inclination de notre territoire pour la bonne cuisine, nécessitant de recourir à notre agriculture et nos savoir-faire locaux, mais également aux réseaux d'entraide des associations caritatives et des services sociaux et de solidarité.

Par ailleurs, pour que notre territoire soit attractif et garant d'un cadre de vie de qualité pour tout un chacun, l'absolue nécessité de **Lutter contre**



**la désertification médicale en attirant de nouveaux professionnels de santé** n'est plus à démontrer. Le Contrat local de santé, par ses actions en lien avec l'ensemble de la profession, et la politique d'accueil du Pays Avallonnais n'auront de cesse, entre autres finalités, qu'ils n'aient trouvé les solutions pour offrir au territoire l'offre de santé qui lui permettra d'atteindre son plein potentiel.

La **Protection de la ressource en eau sous toutes ses formes et ses usages**, qui va devenir de plus en plus critique, ainsi que la **Réduction de la vulnérabilité des biens et des**

**personnes aux risques et aux nuisances**, ne devront pas non plus être en reste, au vu des enjeux liés au changement climatique et à la protection des populations. Cela impactera inévitablement nos politiques d'aménagement mais également tout projet soutenu dans le cadre du présent Projet de territoire. Les projets devront être passés au crible de la bonne gestion de la ressource en eau et de la diminution de l'exposition des habitants du Pays Avallonnais aux risques, quels qu'ils soient : canicule, sécheresse, incendies, inondations, etc.

Au-delà des enjeux environnementaux et sanitaires, faire territoire nécessite également d'**Assurer la cohésion sociale par la culture, le sport et les loisirs pour tous, et la vie associative** et de **Développer l'accès aux services du quotidien et renforcer l'offre en équipements**, qu'ils soient publics ou privés, culturels, de loisirs, sportifs ou commerciaux. En effet, un territoire où l'on peut se loger, consommer et travailler, c'est bien, un territoire où l'on se sent bien, où l'on peut s'élever et se divertir, où l'on peut s'épanouir socialement et culturellement, c'est mieux.



À cette fin, le **Soutien à l'action culturelle et associative, ciment du vivre-ensemble**, est une des clés de voûte de cette ambition. Pour y parvenir, il conviendra notamment de **Renforcer la visibilité de l'activité culturelle en coordonnant sa programmation à l'échelle du Pays Avallonnais**, afin de faire de notre territoire, un territoire d'excellence en matière d'offre culturelle, tant dans sa création que dans sa « consommation ».

Cela passera également par le **Soutien à la création et à l'animation de lieux sportifs, de loisirs, de création et de diffusion culturelle**, afin d'assurer qu'en tout point du territoire, et en priorité dans les bourgs centres, les habitants soient à proximité d'équipements de qualité afin de se divertir, de se cultiver et de se construire tant physiquement qu'intellectuellement. Pour ce faire, le territoire dispose déjà de nombreuses compagnies d'artistes, d'associations sportives variées et de structures de haute qualité. Néanmoins, leur offre reste relativement confidentielle pour certains ou inaccessible pour d'autres, le public ne se sentant pas concerné par celle-ci ou ayant des difficultés à s'y déplacer. C'est pourtant cette offre qui fait rayonner le Pays Avallonnais au-delà de ses frontières, tout comme son patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel.

De plus, il convient de **Conserver et diffuser la mémoire du territoire afin de créer un sentiment d'appartenance, en particulier envers les jeunes**. Effectivement, pour ces derniers, nous devons être capables de les rendre fiers de leur chez-eux, pour que le retour au pays puisse être une option plausible et enviable, une fois leurs études terminées ou lors d'un choix de changement de vie. Pour y parvenir, au-delà de les accompagner dans l'appropriation et la découverte de leur territoire, il conviendra de **Développer l'offre éducative et pédagogique** en contribuant à l'école rurale du futur, tout en **Proposant une offre de services enfance-jeunesse adaptée aux**

**besoins des parents actifs et des jeunes**. En effet, que ce soit l'offre d'accueil de la petite enfance, à la capacité de plus en plus insuffisante (crèches et assistants maternels confondus), où les structures d'accueil et d'animations envers les jeunes, quasi absentes, l'offre envers nos jeunes et nos jeunes actifs n'est pas à la hauteur de ce que nous devons leur offrir pour leur permettre de s'épanouir et s'investir sur notre territoire. Il est désormais nécessaire de construire un service répondant à cette ambition, ce qui nous permettra de disposer d'un véritable atout.

Pour atteindre ces multiples objectifs, le soutien à la vie associative est aussi un levier à mobiliser. Néanmoins, ce soutien, tel que le mène le Pays Avallonnais depuis de nombreuses années, devra désormais intégrer le **Renfort des compétences des acteurs locaux**. En effet, l'action associative et culturelle, et plus généralement la cohésion sociale, doit pouvoir s'appuyer sur des associations qui se professionnalisent, notamment pour leur permettre de phosporer et d'innover sans les contraintes du joug administratif, financier ou juridique. **Favoriser les échanges entre élus et société civile** sera un des leviers à mobiliser pour accéder à ce niveau de réussite et ce sera pleinement le rôle du Conseil de développement territorial.

Enfin, puisqu'un territoire qui se voit attractif et accueillant ne saurait l'être sans un niveau de services à la population adéquat, il conviendra de **Conforter la place des bourgs dans l'armature urbaine en y créant des nouveaux services**. En effet, c'est les bourgs centres qu'il convient de soutenir pour assurer un maillage de pôles d'emplois, de commerces et de services, ce qui permettra aux habitants des villages plus ruraux d'y avoir facilement accès sans devoir parcourir une distance prohibitive. À défaut, nous nous devrons de leur **Garantir une accessibilité à ces pôles de services et d'emploi** construite de manière solidaire et écologique. Cette accessibili-

té sera également numérique avec le déploiement de la fibre optique et le développement des téléservices et de la télémédecine. Toutefois, il conviendra de ne pas se satisfaire uniquement de ces usages et de continuer à **Lutter contre l'exclusion numérique par la médiation et le lien social** en soutenant, toujours, les associations et actions en faveur de l'inclusion numérique. Ces services devront égale-

ment tenir compte du vieillissement de la population de notre territoire, et le Projet de territoire devra s'atteler à **Prévenir la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement des plus fragiles**, par le recours à des services et commerces ambulants, le soutien de l'aide à domicile ou le développement des mobilités solidaires.

En synthèse, pour arriver à ses fins, la troisième orientation regroupe les

actions nécessaires à établir les aménités sociales, culturelles, associatives et sportives qui font et feront du Pays Avallonnais un territoire attractif et incontournable pour son bien-vivre et l'attention portée à ses habitants. Elle vise également à renforcer l'offre en équipements, notamment de services publics et de santé, pour que territoire rural ne rime plus avec territoire déshérité.

#### IV. GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET D'UN MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le Pays Avallonnais offre une qualité de vie indéniable avec une tranquillité assurée, un accès à la nature facilité, une offre culturelle riche et un foncier relativement accessible. Ainsi, la maison individuelle de type pavillonnaire ou vernaculaire prédomine grandement la typologie de logement recherchée sur le territoire. Toutefois, ce mode de vie n'est pas sans conséquence sur les enjeux environnementaux et sociaux du territoire, l'Avallonnais moyen ayant un bilan environnemental bien plus défavorable que son homologue Français, par ailleurs, l'éloignement des ménages des centres de vie les surexpose au risque de désocialisation.

En effet, la tendance à la périurbanisation, quelle que soit son échelle (lotissement par rapport au centre, village périphérique par rapport aux bourgs), implique une inévitable dépendance à la voiture individuelle mais aussi une consommation foncière sous-optimale et des besoins énergétiques plus importants. Pour les communes, cela conduit à un délaissement des logements anciens ainsi que des espaces de vie collectifs, des services et des commerces de proximité qui migrent ou se font concurrencer par la périphérie. Enfin, ce mode de vie est également délétère pour les paysages urbains comme ruraux, ainsi que pour les espaces d'intérêt écologique, les nouvelles zones résidentielles et d'activités impactant exclusivement les espaces agricoles et naturels.

Aussi, pour garantir la durabilité de notre mode de vie avallonnais, il conviendra tout d'abord de **Réduire la dépendance à la voiture individuelle**. Pour ce faire, **l'Accompagnement de l'autopartage et du covoiturage**, le **Développement des itinéraires cyclables du quotidien et la Création d'une offre de transport en commun au sein du territoire** devront être une priorité pour assurer à tout un chacun de vivre où il le souhaite sans impacter négativement l'environnement et, ainsi, maintenir la vie dans nos petites communes. Le développement de ces alternatives à la voiture individuelle permettra également d'**Apaiser les traversées de bourg et de village, et de repenser le stationnement**, contribuant ainsi à la redynamisation de tous nos centres-villes, bourgs et villages.

Ensuite, pour retrouver l'enthousiasme de vivre en Pays Avallonnais, nous nous devons de capitaliser sur un de nos principaux atouts : pouvoir **Garantir à tous un accès à une nature à haute valeur ajoutée**. En effet, notre territoire est reconnu pour ses attributs naturels et patrimoniaux de renom : rochers du Saussois, grottes d'Arcy-sur-Cure, vallées de la Cure, du Cousin, du Serein et de l'Yonne, forêts du Morvan et des plateaux de Bourgogne, collines du Vézélien, etc. Le caractère rural, avec un tissu villageois peu étendu, permet également que la nature soit accessible en un temps infime et par tous moyens : randonnée, vélo ou voiture. À cette fin, le capillaire de chemins ruraux





et autres sentiers de randonnée permet à tous de pérégriner à travers une nature exceptionnelle en franchissant simplement le seuil de leur domicile.

Mais pour maintenir ces atouts et éviter que notre territoire n'en soit plus qu'un parmi tant d'autres, il nous faut **Soutenir les actions de sauvegarde des structures paysagères caractéristiques**. Ainsi, l'accompagnement à la replantation de haies, ou encore la préservation du bocage ou des bosquets seront là des leviers pertinents pour conserver nos identités paysagères fortes. Au-delà de leur sauvegarde, il conviendra également d'accompagner la mutation des paysages (cf. axe 2), notamment par l'encadrement du développement des énergies renouvelables et, l'enrichissement des projets sur leurs volets paysagers et architecturaux ou encore en incitant à

recourir à des formes urbaines plus en adéquation avec le développement historique du territoire.

Cette stratégie de préservation et d'accompagnement de la mutation des paysages permettra également de **Préserver et valoriser les espaces d'intérêt écologique** : zones humides, bosquets, cours d'eau, prairies, etc. En effet, ces espaces contribuent à la notoriété de notre territoire, qui est l'un des plus riches de l'Yonne en matière de biodiversité ; c'est un précieux héritage sur lequel nous devons capitaliser.

Ces espaces à l'intérêt paysager et écologique notoire agiront également comme support pour **Conjuguer loisirs, découverte et appropriation du territoire**. La création de circuits de découverte, de lieux de lecture et d'interprétation du pay-

sage, du patrimoine et des espaces naturels, ou encore la réalisation de programmes pédagogiques en lien avec la nature feront de notre territoire un lieu incontournable du slow-tourisme et d'un mode de vie en harmonie avec la nature.

Néanmoins, ruralité ne doit plus rimer avec mode de vie énergivore, consommateur de ressources et de foncier, c'est pourquoi il nous faut dès à présent remettre au goût du jour la vie citadine à la campagne en **Valorisant les modes de vie villageois et urbain**. Cela devra passer par la **Proposition d'une offre de logements diversifiée, sobre en foncier et adaptée à l'ambition démographique du territoire**, afin de permettre à tous de se loger en résonance avec ses aspirations propres tout en effaçant son empreinte sur les écosystèmes.



Redonner envie de vivre en ville et en cœur de village nécessite notamment de **Qualifier les espaces publics et d'encourager les déplacements doux en agglomération**. Si une mobilité active ne sera que bénéfique au portefeuille des ménages, à leur santé et à la planète, elle ne saurait se faire au sein d'infrastructures inadaptées, aussi, tout doit concourir à remettre l'humain au centre des aménagements urbains et routiers, afin de laisser à l'automobile sa juste place.

Enfin, redynamiser nos cœurs de villes, de bourgs et de villages participera également à **Soutenir les actions de sauvegarde des richesses architecturales du territoire**. La reconquête de la vacance immobilière, le recours à des aménagements urbains plus qualitatifs et la garantie d'un accès à la nature immédiat et facilité, permettra de créer une dynamique positive pour sauvegarder le patrimoine emblématique du territoire qui se niche dans nos centres anciens. Il conviendra également de veiller à lui trouver une utilité, qu'elle soit économique, culturelle ou de loisirs, afin de lui assurer sa pérennité.

En synthèse, la présente orientation vise donc à réhabiliter les modes de vie villageois et urbains, moins pesants pour l'environnement, l'identité architecturale et les paysages mais aussi pour les finances des ménages et des collectivités, par la mise en avant des aménités qui les composent (espaces publics, patrimoines, biens communs, logements diversifiés, mixité sociale, etc.). Elle vise également à développer les mobilités alternatives à l'autosolisme au sein du tissu urbain et entre les communes.





# GRAPHE D'OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

## VALORISER LES RESSOURCES POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX ARRIVANTS

### I. CONSTRUIRE ET ANIMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET D'ACTIVITÉS

**Améliorer la connaissance du territoire pour être pertinent dans les actions à mener**

Qualifier les atouts, faiblesses et spécificités du territoire  
Faciliter la communication entre acteurs afin d'améliorer la diffusion de l'information

**Développer une culture commune de l'accueil**

Concevoir un message d'accueil et une marque territoriale  
Créer des outils favorisant l'accueil et l'installation  
Initier élus et partenaires aux enjeux de la politique d'accueil

**Promouvoir l'offre du territoire à l'intérieur et en dehors de ses frontières**

Promouvoir le territoire auprès des cibles identifiées : candidats à l'installation et habitants  
Orienter et accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'installation

### III. ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF QUI VEILLE SUR SES HABITANTS

**Agir pour la santé au quotidien et le bien-être**

Protéger la ressource en eau sous toutes ses formes et ses usages  
Accompagner le public vers les pratiques favorables à la santé  
Lutter contre la précarité alimentaire et améliorer la qualité des assiettes  
Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques et aux nuisances  
Lutter contre la désertification médicale en attirant de nouveaux professionnels de santé

**Assurer la cohésion sociale par la culture, le sport et les loisirs pour tous, et la vie associative**

Favoriser les échanges entre élus et société civile  
Soutenir l'action culturelle et associative, ciment du vivre-ensemble  
Conserver et diffuser la mémoire du territoire concourant à créer un sentiment d'appartenance, en particulier envers les jeunes  
Renforcer la visibilité de l'activité culturelle en coordonnant sa programmation à l'échelle du Pays Avallonnais  
Renforcer les compétences des acteurs locaux

**Développer l'accès aux services du quotidien et renforcer l'offre en équipements**

Soutenir la création et l'animation de lieux sportifs, de loisirs, de création et diffusion culturelle  
Développer l'offre éducative et pédagogique  
Proposer une offre de services enfance-jeunesse adaptée aux besoins des parents actifs et des jeunes  
Lutter contre l'exclusion numérique par la médiation et le lien social  
Conforter la place des bourgs dans l'armature urbaine en créant des nouveaux services  
Garantir à tous une accessibilité aux pôles de services et d'emploi  
Prévenir la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement des plus fragiles

# TOIRE DU PAYS AVALLONNAIS 2022-2026

## ET OPPORTUNITÉS LOCALES VELLES POPULATIONS ET ACTIVITÉS

### II. ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE GARANT DE L'ENVIRONNEMENT ET PORTEUR D'INNOVATION SOCIALE

**Contribuer à une transition énergétique respectueuse du territoire**

Assumer un rôle de coordinateur des énergies renouvelables  
Structurer l'offre en matière de professionnels du bâtiment  
Qualifier et accompagner la demande en matière de rénovation énergétique

**Faire du tourisme culturel et de nature un levier du développement économique local**

Structurer l'offre en tourisme culturel, itinérant et de pleine nature, et cibler les clientèles  
Affirmer l'identité touristique du territoire autour de ses exceptions  
Aménager les secteurs-clés pour ce développement

**S'appuyer sur les ressources locales pour exploiter des opportunités de développement**

Développer une nouvelle offre de formations en lien avec les attentes du territoire  
Diminuer la précarité des emplois en palliant les effets de saisonnalité d'absence de complémentarité dans l'emploi  
Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises, et favoriser la reconversion de friches  
Favoriser la transmission des entreprises et les nouvelles installations, notamment par l'accompagnement à la création d'entreprise  
Promouvoir les productions locales respectueuses de l'environnement, notamment en accompagnant les initiatives écoresponsables des entreprises  
Favoriser la consommation de proximité et réduire le gaspillage  
Accompagner l'adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la sylviculture

### IV. GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET D'UN MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

**Réduire la dépendance à la voiture individuelle**

Accompagner l'autopartage et le covoiturage  
Développer les itinéraires cyclables du quotidien  
Créer une offre de transport en commun au sein du territoire  
Apaiser les traversées de bourg et de village, et repenser le stationnement

**Garantir à tous un accès à une nature à haute valeur ajoutée**

Soutenir les actions de sauvegarde des structures paysagères caractéristiques  
Conjuguer loisirs, découverte et appropriation du territoire  
Préserver et valoriser les espaces d'intérêt écologique

**Valoriser les modes de vie villageois et urbain**

Proposer une offre de logements diversifiée, sobre en foncier et adaptée à l'ambition démographique du territoire  
Qualifier les espaces publics et encourager les déplacements doux en agglomération  
Soutenir les actions de sauvegarde des richesses architecturales du territoire

A photograph of a river winding through a lush, green forest. Several people are seen in red kayaks on the water. The text is overlaid on the image.

*Projet de territoire*  
**Pays Avallonnais**

---

LE  
DIAGNOSTIC  
TERRITORIAL

# Diagnostic sociodémographique

CE DIAGNOSTIC EST UNE SYNTHÈSE DE CELUI QUI A ÉTÉ RÉALISÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) DU PAYS AVALLONNAIS, FIN 2021, ET ACTUALISÉ, POUR CERTAINES DONNÉES, EN JUILLET 2022. POUR AVOIR ACCÈS À LA VERSION COMPLÈTE, RENDEZ-VOUS SUR : [HTTPS://AVALLONNAIS.FR/CRTE](https://avallonnais.fr/crte)

Sauf mention contraire, les données fournies dans le diagnostic ci-après datent du recensement 2019 mené par l'INSEE et étaient les dernières données disponibles à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Données clés		PETR du Pays Avallonnais			
Population	25 613 habitants (RP2020)	Logements	Nb. de logements : 18 503	Situation des ménages	Taux d'obésité infantile : 8 %
	Densité : 20 hab./km <sup>2</sup>		Résid. principales : 65,5 %		Taux de diabète : 6,2 % (2021)
	+ de 75 ans : 13,2 %		Résid. secondaires : 21,3 %		Taux de maladie coronaire : 2,5 % (2021)
	- de 15 ans : 14,3 %		Logements vacants : 13,2 %		Taux de précarité énergétique : 30,7 %
			49,5 % des résidences principales datent d'avant 1945		Revenu médian : 20 400 €
Économie / Part des emplois	Économies résidentielle et présenteielle :	Catégories socio-professionnelles	Retraités : 35,5 %	Cohésion sociale & Mobilité	Plus de 400 associations actives (dont 49 employeuses)
	- Tertiaire : 74,5 %		Employés/ouvriers : 29,9 %		Taux des licenciés sportifs 17 %
	- Construction : 5,6 %		Prof. intermédiaire : 9,9 %		Population éloignées des équipements et services de :
	Économie productive :		Cadres : 4,0 %		Proximité : 29 % à + de 7 mn
	- Industrie : 12,2 %		Artisans /commerçants : 4,2 %		Intermédiaires : 38 % à + de 15 mn
	- Agriculture : 7,6 %		Agriculteurs : 2,6 %		Supérieurs : 19 % à + de 30 mn
	Jeunes non insérés : 30,2 %		Autres, sans activités : 13,9 %		81,4 % des trajets travail sont motorisés

## DES ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES À PRENDRE EN COMPTE POUR RELANCER LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

L'évolution des populations du territoire représente un élément important à prendre en compte pour bien adapter le Projet de territoire. En particulier, les points suivants sont à considérer avec vigilance pour maintenir la population actuelle, mais également pour faciliter l'accueil de nouvelles populations.

Le vieillissement de la population, qui se fait fortement ressentir depuis plusieurs années et qui devrait se pour-

suivre à l'horizon 2030-2040, génère des besoins en services et en logements spécifiques et questionne l'accessibilité des services et des soins pour les populations les plus vulnérables.

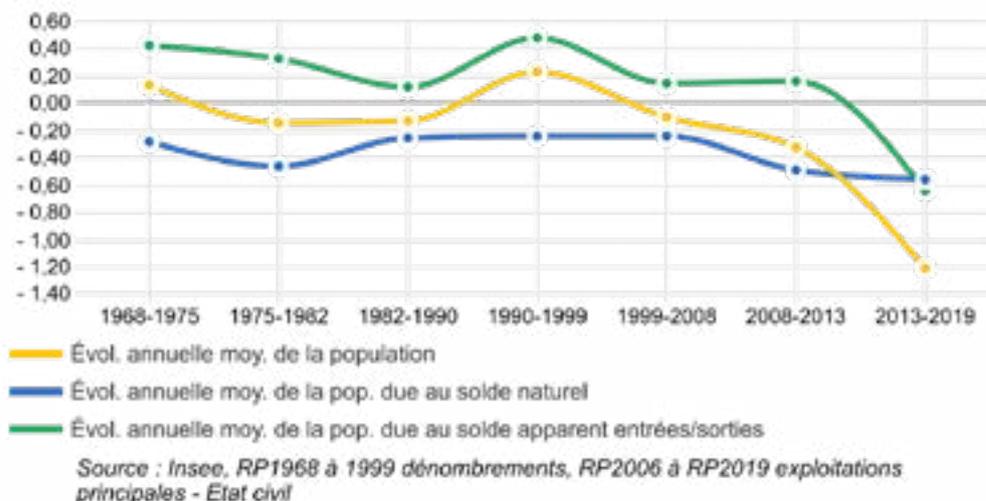
La proximité entre les populations vieillissantes et les services représente un enjeu majeur sur un territoire où les moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle sont réduits.

**13,9 % DES MÉNAGES DU PAYS AVALLONNAIS SE SITUENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ**

La fragilité budgétaire des ménages doit également être prise en compte, sur un territoire où les revenus médians sont très faibles en comparaison avec les moyennes régionale et nationale. Cette fragilité questionne l'offre de logements à produire pour répondre aux besoins des habitants.

La rénovation du bâti représente un enjeu majeur pour limiter la vulnérabilité énergétique des ménages occupants et les rapprocher des pôles d'emploi et de services, au-delà de la simple reconquête des logements vacants.

### Évolution de la population du Pays Avallonnais

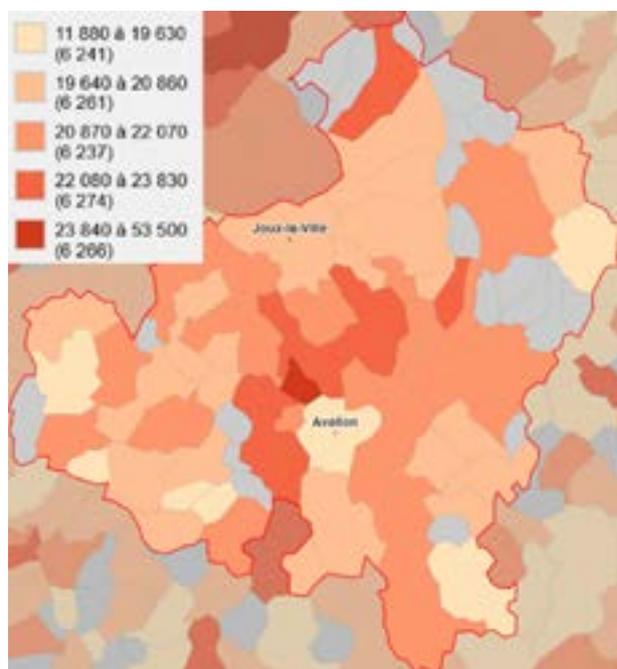


## DES DÉSÉQUILIBRES DÉMOGRAPHIQUES QUI QUESTIONNENT L'ORGANISATION FUTURE DU TERRITOIRE

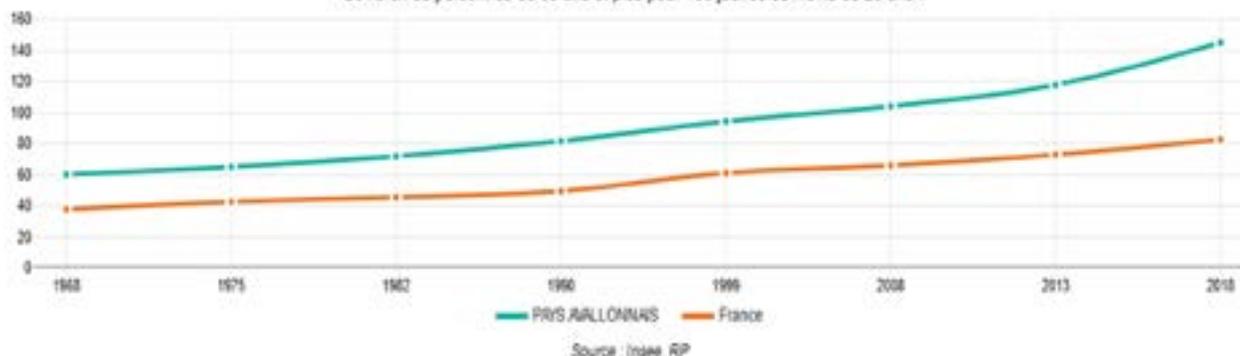
Le Projet de territoire devra nécessairement apporter une réponse aux déséquilibres démographiques constatés qui peuvent mettre en péril l'attractivité du territoire.

Si les secteurs d'Avallon et de Noyers étaient auparavant les seuls impactés par la perte de population, les tendances plus récentes, depuis 2010, montrent une fragilité démographique pour l'ensemble du territoire. En effet, la décroissance démographique est historiquement liée au vieillissement de la population mais également, fait nouveau et notable, à un solde migratoire devenu négatif.

D'autre part, le développement est relativement déséquilibré entre la ville centre, les bourgs de proximité et les villages du Pays Avallonnais. Ces derniers tendaient, jusqu'au début des années 2010, à gagner de la population quand la ville centre et une partie des bourgs étaient fragilisés démographiquement. Aujourd'hui, la fragilité démographique semble avoir gagné la majeure partie des communes du Pays Avallonnais, 72 d'entre elles voient leur population stagner ou diminuer. Cette fragilité questionne le rôle futur des centralités dont le fonctionnement est important pour maintenir les populations, du fait qu'elles concentrent l'offre de services, d'emploi et de logements diversifiés.



### Équilibre entre personnes âgées et jeunes Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?





## LA RECONQUÊTE DU BÂTI ANCIEN, UNE CLÉ D'ENTRÉE IMPORTANTE POUR FAVORISER LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

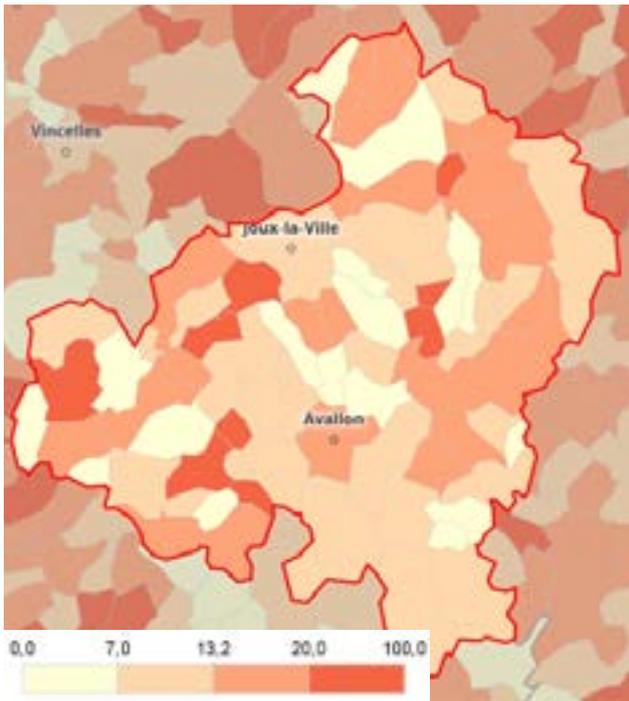
Les vingt dernières années ont été marquées par une véritable « explosion » de la vacance au sein du parc de logements, sur l'ensemble du territoire à l'exception de celui du Morvan, où la pression immobilière sur le bâti ancien est suffisamment forte pour limiter le développement de la vacance.

La reconquête du bâti représente un enjeu majeur pour le territoire, notamment car, premièrement, la vacance contribue à dévaloriser le cadre de vie dans les centralités historiques, leur attractivité résidentielle mais également touristique, la vacance durable conduisant généralement à une dégradation du patrimoine bâti. Les centres se paupérise ou se vident au profit de villages et lotissements dortsitrs assez peu adaptés aux enjeux de cohésion sociale et de sobriété énergétique.

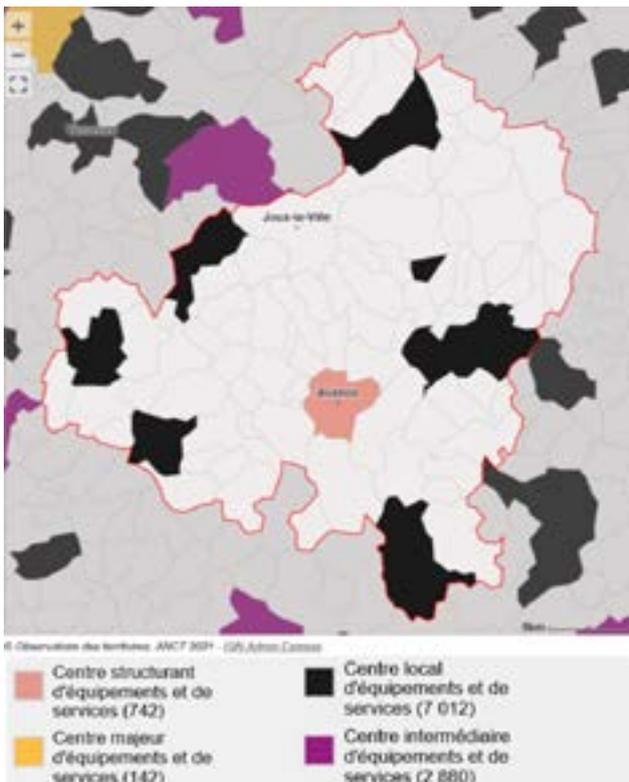
**LA VACANCE IMMOBILIÈRE REPRÉSENTE 13,2 % DES LOGEMENTS SELON L'INSEE OU 8,1 % DES LOGEMENTS SONT VACANTS DEPUIS PLUS D'UN AN, SOIT LE DOUBLE DE LA MOYENNE NATIONALE, SELON LES FICHIERS FISCAUX**

Deuxièmement, il convient de souligner que la dégradation du bâti ancien concerne également une partie non négligeable des résidences principales, générant une vulnérabilité énergétique croissante des propriétaires occupants les plus fragiles qui n'ont pas forcément les moyens de changer de logements.

Troisièmement, dans un contexte de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la reconquête du bâti inoccupé permet surtout de garantir un développement urbain auprès de l'ensemble des bourgs et villages tout en répondant aux enjeux dictés par le dérèglement climatique.



Part (en %) des logements vacants dans le total des logements - Source : Insee



Centres d'équipements et de services selon le niveau  
Sources : INREE-CESAER, ANCT, 2021

## LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SERVICES, UNE QUESTION CENTRALE QUI INFLUENCE LES CHOIX DE DÉVELOPPEMENT

Le maintien de l'offre de services représente un levier important pour maintenir l'attractivité résidentielle et économique du territoire. Ainsi, le Pays Avallonnais présente une situation de fragilité par rapport à l'offre de services, avec plusieurs points majeurs à considérer.

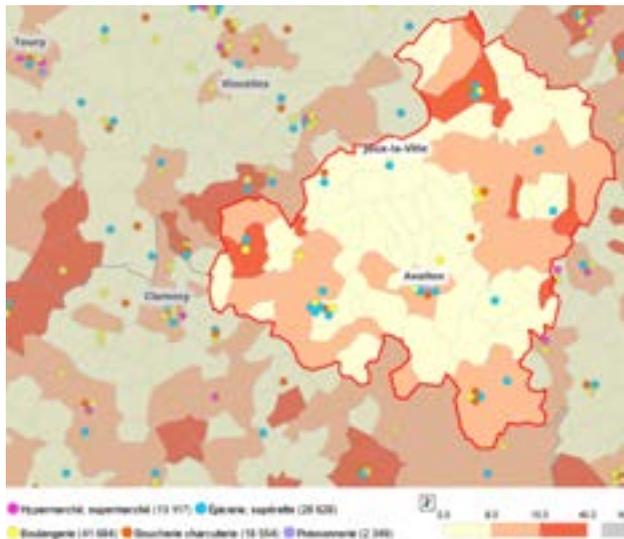
**LE TEMPS MOYEN D'ACCÈS AUX SERVICES D'USAGE COURANT, DEPUIS LE DOMICILE, EST DE 25 MINUTES SUR LE PAYS AVALLONNAIS, CONTRE 11 MINUTES EN FRANCE**

Le maillage des pôles de services actuels, organisés autour d'Avallon, et des bourgs secondaires est fortement questionné par les difficultés démographiques que rencontrent les polarités. Le maintien de pôles dynamiques passe nécessairement par le maintien d'une démographie suffisante dans les centre-bourgs.

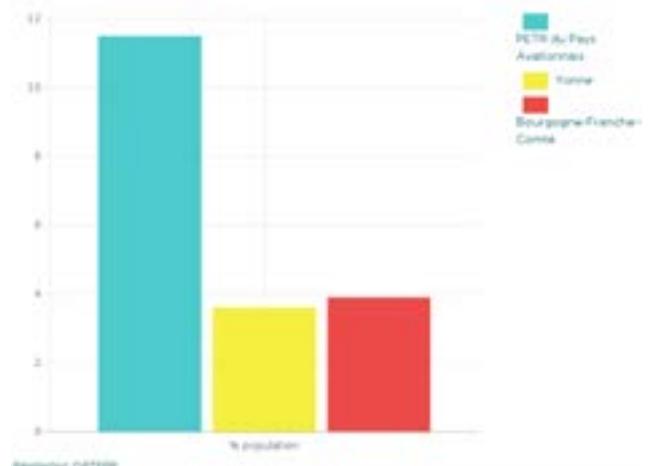
Le maintien de l'offre de services de santé, d'accueil de la petite enfance et de services scolaires conditionnera les capacités d'accueil démographique du territoire. Actuellement, l'offre est très fragile sur l'ensemble du territoire ; son maintien passe par l'organisation des collectivités autour de pôles de proximité à conforter dans le cadre du Projet de territoire.

### UN SENIOR AVALLONNAIS SUR CINQ VIT DANS UNE COMMUNE SANS COMMERCES NI SERVICES

Dans le domaine de l'offre de soins, les principaux enjeux concernent une baisse structurelle de l'accessibilité aux soins, une dégradation de la santé nutritionnelle de certaines catégories de la population et un vieillissement qui s'accompagne d'une hausse de pathologies chroniques.

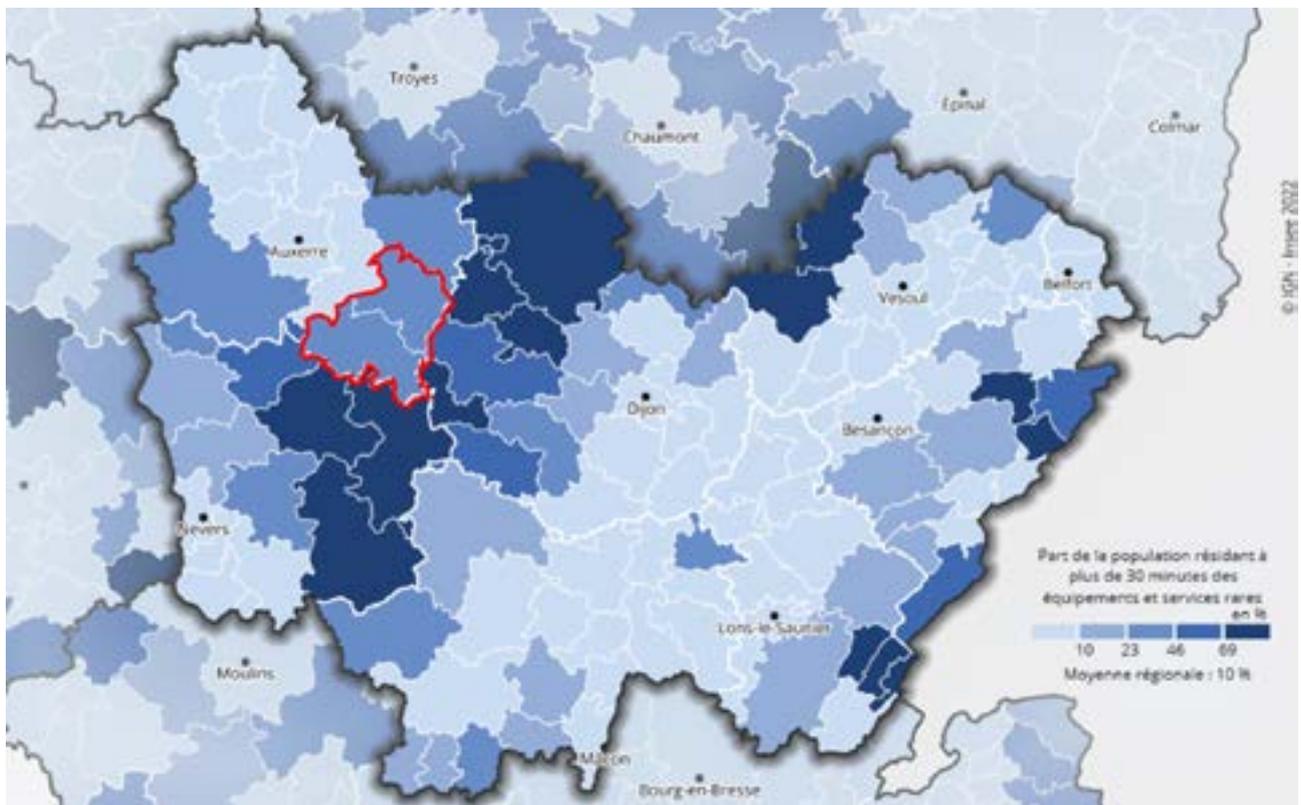


L'amélioration de la desserte numérique du territoire représente un enjeu fondamental, la desserte actuelle étant insuffisante par rapport aux attentes des habitants et des entreprises qui vont croissant. Par ailleurs, au-delà de la desserte, l'usage du numérique représente également un frein pour une part importante de la population qui les prive d'un accès facilité à de nombreux services et aménités.



Part de la population située à plus de 7 minutes des équipements et services de la vie courante - Sources : Insee, BPE 2018

Emplacement des commerces alimentaires selon la part des personnes âgées de plus de 80 ans par commune - Sources : Insee, BPE



Part de la population éloignée des équipements et services rares dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté - Sources : Insee, BPE 2020, distancier Métrix

## L'ACCESSIBILITÉ À L'OFFRE DE SOINS ET DE SANTÉ, UNE DES PRIORITÉS LOCALES À INVESTIR POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES TOUT EN RENFORÇANT L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La pénurie du temps médical est une problématique nationale qui met en difficulté l'hôpital et l'organisation des soins de ville, ce qui engendre des retards de diagnostics, de traitements et des renoncements aux soins. Cette situation a pour effet de creuser l'écart de l'espérance de vie à la naissance entre territoires. En Pays Avallonnais l'espérance de vie à la naissance H/F en 2013-2017 est de 78.3 ans chez les hommes et de 84.4 ans chez les femmes, soit des valeurs inférieures aux moyennes régionale et nationale.

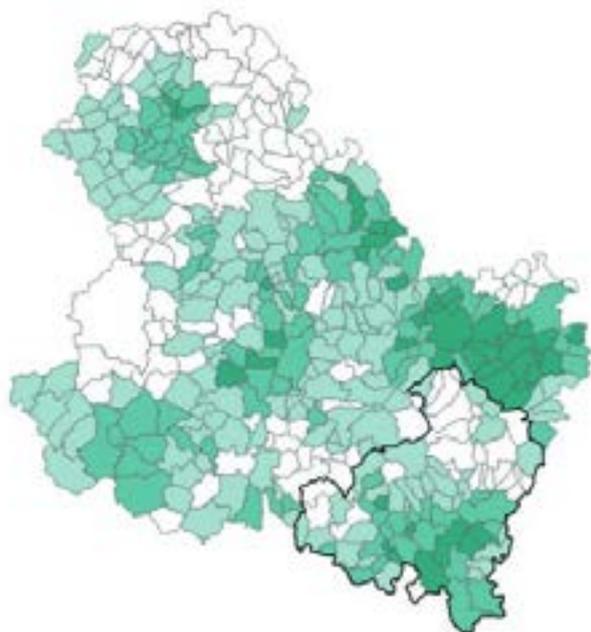


L'accès aux soins est apprécié au moyen de l'accessibilité potentielle localisée (APL) qui permet de mettre en évidence des disparités d'offre de soins et tient compte du niveau d'activité des professionnels en exercice. Ainsi, concernant les médecins généralistes de moins de 65 ans, le nombre de consultations / visites accessibles

par habitant du Pays Avallonnais est de 2.5 contre 3.5 consultations / visites accessibles par habitant standardisé à l'échelle nationale.

### UNE ACCESSIBILITÉ AUX SOINS EN PAYS AVALLONNAIS INFÉRIEURE AUX MOYENNES RÉGIONALE ET NATIONALE

#### APL aux médecins généralistes libéraux ou mixtes dans l'Yonne (2019)



Le déficit est par ailleurs constaté au niveau des autres catégories de professionnels de santé, comparative-ment à la Région (DREES, 2019). Ainsi, l'accessibilité aux infirmiers est de 69 ETP pour 100 000 habitants contre une moyenne régionale de 101 ; celle des masseurs - kinésithérapeutes de 39 ETP pour 100 000 habitants (Pays Avallonnais) contre 74.8 (Région) ou celle des sage-femmes de 8.9 ETP pour 100 000 habitants contre 16 à l'échelle régionale.

Au manque de professionnels de santé sur le territoire se surajoute un vieillissement des praticiens ; sur 16 médecins généralistes que compte le territoire, 50 % ont plus de 60 ans et 31 % ont plus de 65 ans (SNDS, Dec 2022).

### DES PROPORTIONS IMPORTANTES DE PATIENTS SANS MÉDECINS TRAITANT QUI CONCERNENT NOTAMMENT LES PATIENTS EN AFFECTION DE LONGUE DURÉE, LES BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE ET CEUX DE 70 ANS ET PLUS.

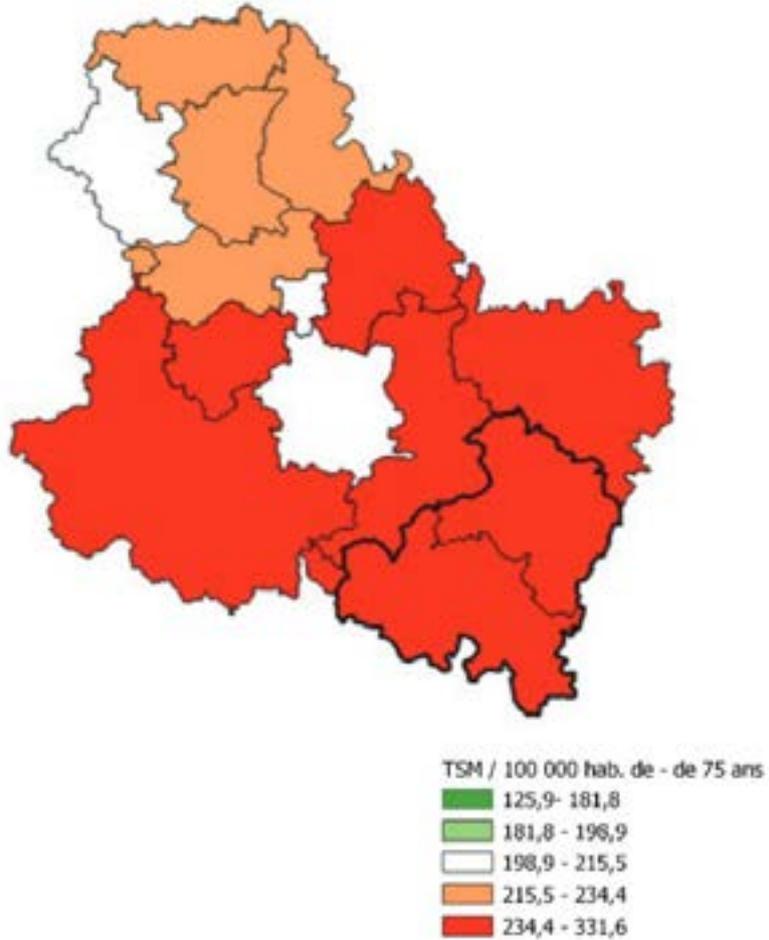
Les impacts peuvent s'observer au niveau des ratios, nombre de patients pris en charge par professionnel de santé qui sont supérieurs aux moyennes régionale et nationale

(SNDS, 2022), au niveau des patients sans médecin traitant et au niveau des prévalences majeures sur le territoire.

Parmi les patients sans médecin traitant, les proportions des patients en affection de longue durée (ALD), celle des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) ainsi que la proportion des 70 ans et plus sont supérieures aux moyennes départementale, régionale et nationale (SNDS, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022).

Au niveau des pathologies, la Caisse primaire d'assurance maladie indique les 5 prévalences majeures : le diabète de type 1 et le diabète de type 2 (6.3% de la population), la tumeur maligne et affection maligne du tissu lymphatique (4.6%), la maladie coronaire (2.5%), l'affection psychiatrique de longue durée (2.2%) et l'insuffisance cardiaque/troubles du rythme graves/cardiopathologies valvulaires graves/cardiopathologies congénitales graves (2%)(SNDS, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022).

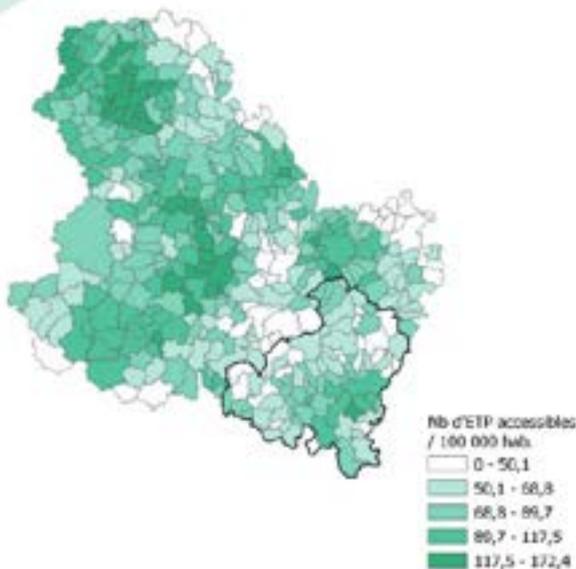
### Taux standardisé de mortalité évitable par EPCI dans l'Yonne (2013-2017)



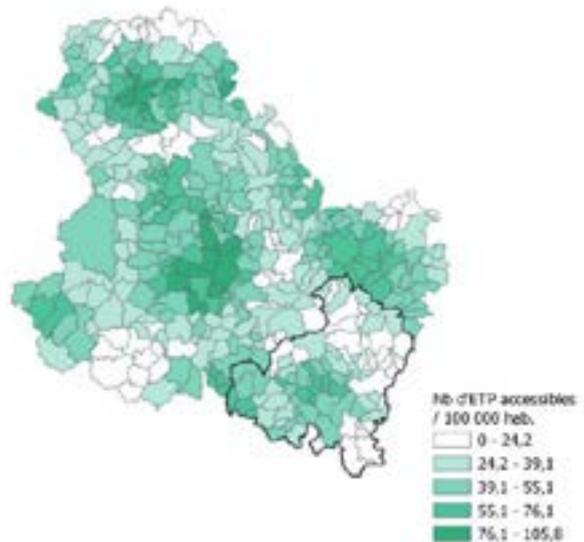
Sources : Inserm CépiDc, Insee - Exploitation ORS



### APL aux infirmiers libéraux dans l'Yonne (2019)



### APL aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux en dans l'Yonne (2019)



Sources : SNIR-AM, EGB, CNAM-TS, populations par sexe et âge, distancier METRIC, Insee, traitements Drees

## ORGANISER LES MODES DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS À LA VOITURE INDIVIDUELLE, EN TENANT COMPTE DE LA DIMENSION RURALE DU TERRITOIRE

Le Pays Avallonnais est caractérisé par la quasi-absence des solutions de transport collectif, avec une seule ligne ferrée desservant peu de communes et quelques outils de transport en commun peu connus et peu utilisés.

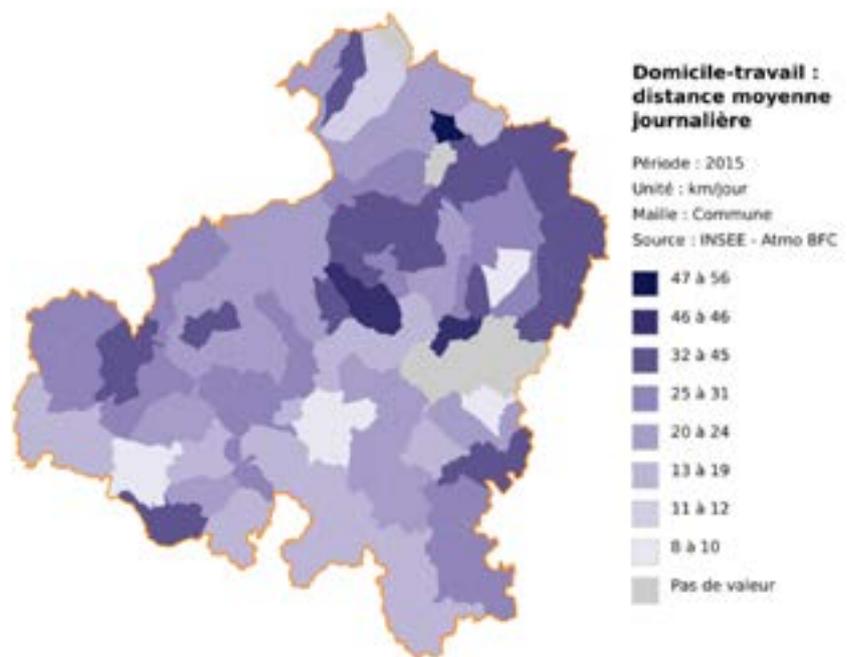
Pour ce qui est des modes doux, les aménagements favorables sont rares, que ce soit en ou hors agglomération. De ce fait, la pratique du vélo représente 3,3 % des trajets.

La majeure partie du flux routier est lié au domicile-travail, avec un peu plus d'un quart des motifs de déplacement. Aussi, en 2019, selon le recensement de l'INSEE, le territoire comptait 9 701 actifs occupés pour 9 660 emplois soit un ratio bien équilibré. Toutefois, seules dix communes du Pays Avallonnais concentrent 77 % des emplois, contre 47 % des actifs, ce qui implique nécessairement de nombreuses migrations domicile-travail. Avallon attire également des actifs des communes de la Nièvre, plus particulièrement du Morvan via les RD944 et RD606.

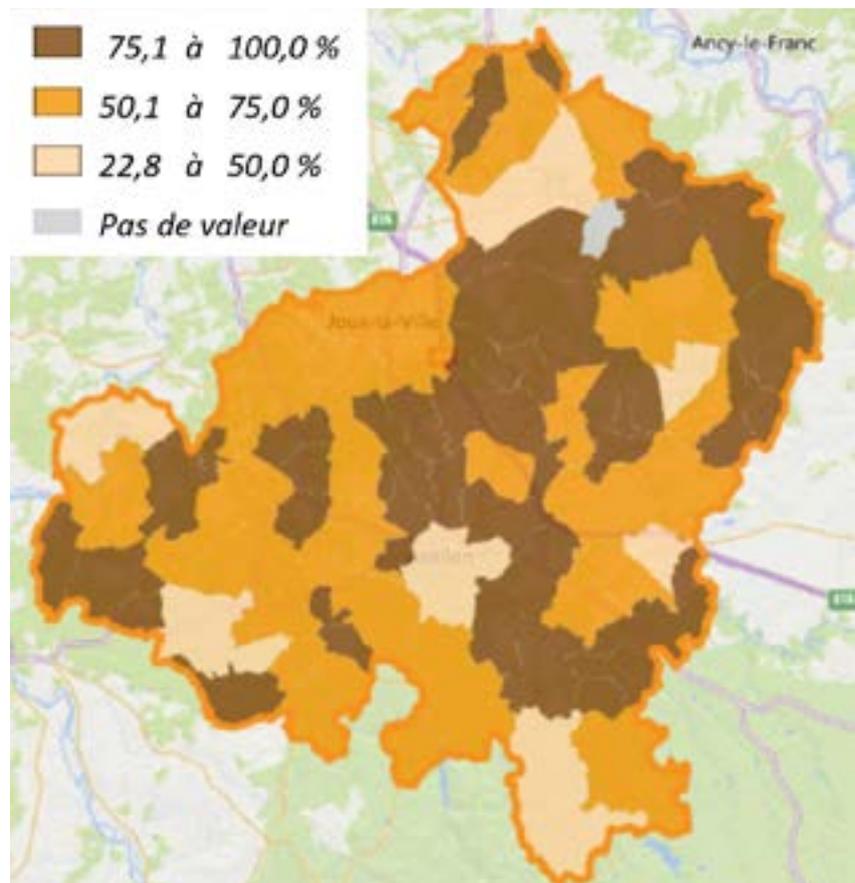
De manière globale, le territoire génère ainsi le déplacement de près de 10 000 personnes par jour. Sur la base d'un aller-retour par jour et d'un taux de présence de 80 % (en tenant compte des temps-partiels, des congés, du télétravail et des absences), cela représente environ 16 000 déplacements domicile-travail quotidiens, majoritairement organisés vers ou depuis Avallon et sa proche périphérie.

Compte tenu de la dimension rurale du territoire, des solutions alternatives gagneront à être envisagées pour faciliter la mobilité de tous, en particulier dans les secteurs les plus enclavés (Morvan, secteur de Noyers) : covoiturage, déplacements doux en particulier. Le rapprochement des populations et des services représente également une solution pour limiter les besoins en déplacements, notamment via le développement des services et commerces itinérants permettant d'apporter les services dans les milieux ruraux.

On notera le potentiel du recours aux modes doux au sein de certaines communes dont plus de 50 % des actifs vivent et travaillent au sein de la même commune, ou celles qui présentent une distance domicile-travail moyenne inférieure à 20 km aller-retour (24 communes).



Distance domicile-travail moyenne par jour, aller-retour - Sources : Insee, Atmo BFC



Part des navetteurs parmi les actifs - Source : Insee 2015



## UNE RICHESSE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE INDISPENSABLE POUR « FAIRE TERRITOIRE », MAIS AVEC UNE FRAGILITÉ SOUS-JACENTE

Le territoire se distingue par son tissu associatif fort de plus de 400 associations actives, ce qui assure aux nouveaux arrivants comme aux habitants historiques de trouver une activité et de pouvoir s'impliquer dans la vie locale.

Ces associations, sportives et culturelles pour la plupart, bien que majoritairement présentes sur la ville-centre, rayonnent sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi une certaine égalité d'accès aux aménités qu'elles proposent.

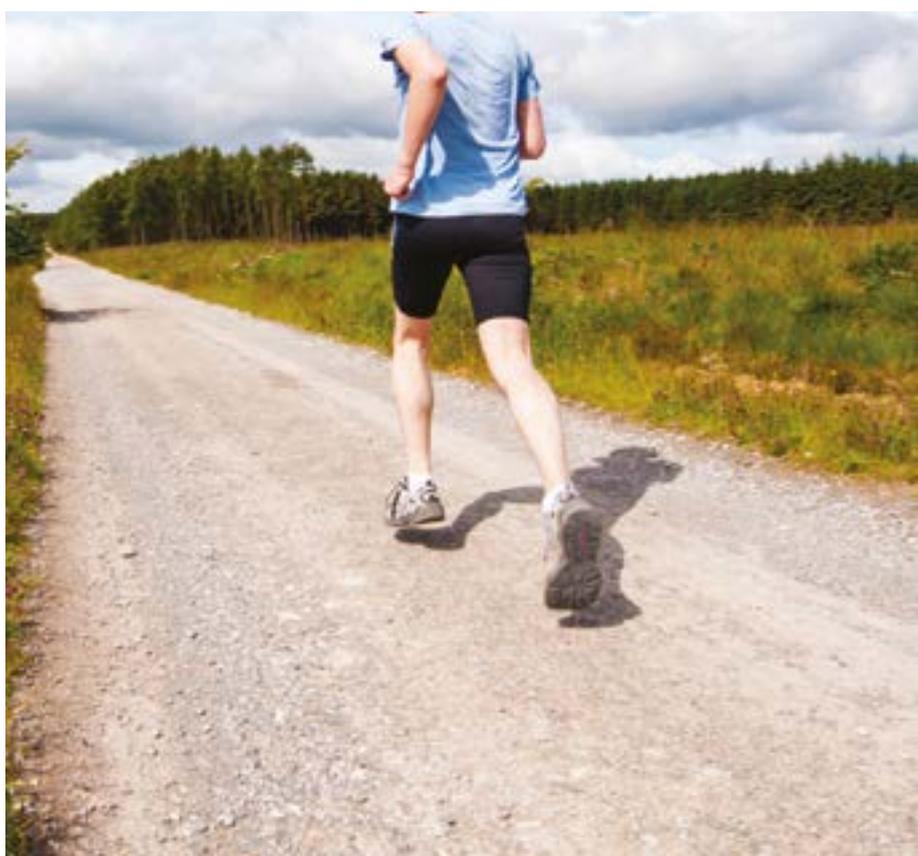
Néanmoins, les acteurs associatifs partagent ce constat, d'essoufflement des bénévoles en poste dans les fonctions de décision et le manque de renouvellement des équipes qui conduit à leur vieillissement, se coupant ainsi un peu plus chaque année des attentes d'un public plus jeune. La vie associative la plus locale en pâtit d'ailleurs déjà avec la disparition de nombreux comités des fêtes ou foyers ruraux communaux faute de repreneurs.

Les enjeux en la matière relèvent de la professionnalisation

des associations, notamment en garantissant un financement pluriannuel pour des actions majeures et de l'accompagnement au quotidien en leur fournissant des moyens matériels et humains, dont la mutualisation pourrait être une piste.

Second atout immatériel du territoire, la culture remplit, quant à elle, un rôle de plus en plus important dans la vie du territoire, grâce aux associations, d'une part, aux équipements culturels, d'autre part, mais surtout à des artistes professionnels qui reconnaissent dans le Pays Avallonnais une terre d'accueil propice à la création tant du fait de sa sérénité que de ses lieux de création : résidence d'artistes de Monthelon, scène Faramine, Cité de la Voix, etc.

Cette offre artistique et culturelle contribue au rayonnement du territoire au-delà de sa dimension touristique et c'est pourquoi le territoire s'est engagé dans un Contrat local d'éducation artistique afin de soutenir la création artistique et assurer une certaine reconnaissance des acteurs en la matière.



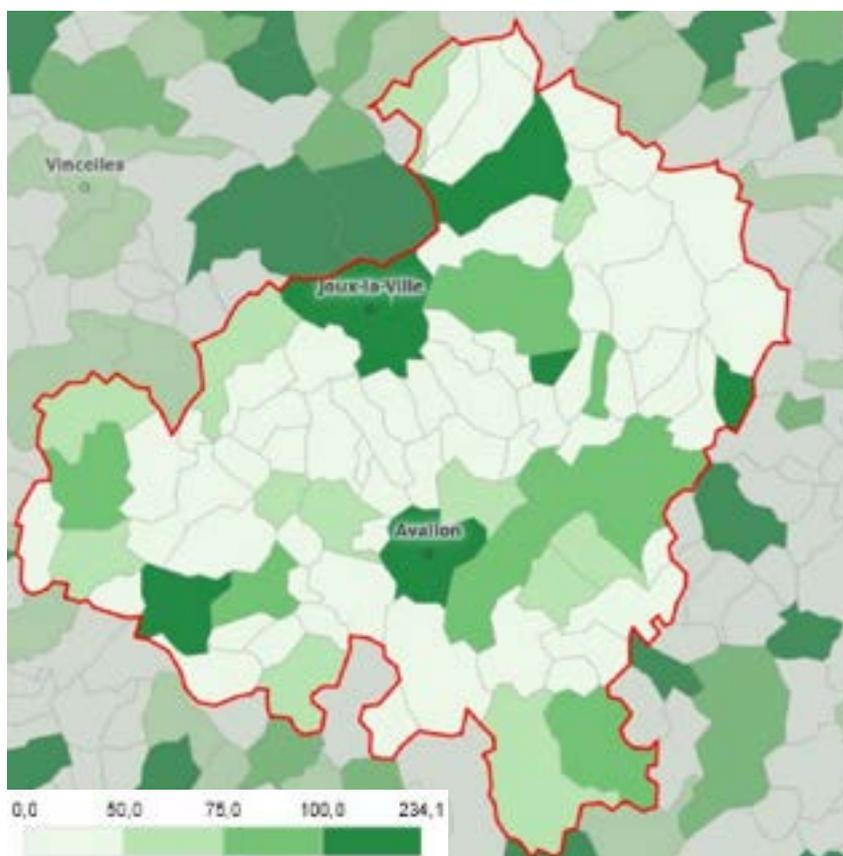
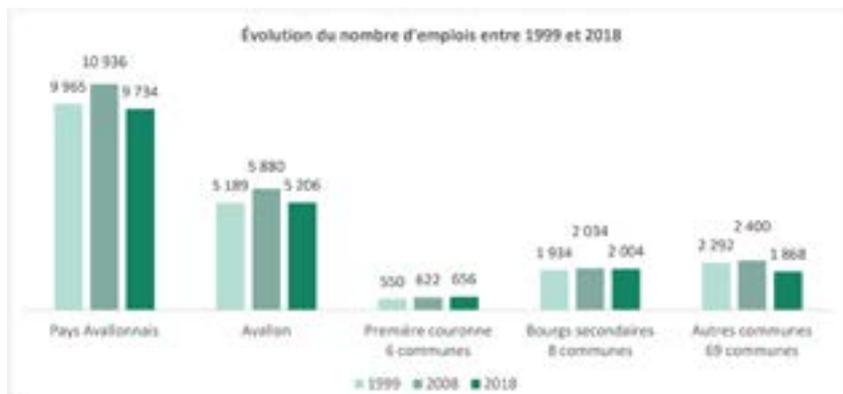
# Diagnostic économique

## UN BASSIN D'EMPLOI AUTONOME, ORGANISÉ AUTOUR D'AVALLON, MAIS À LA FRAGILITÉ MARQUÉE ET DISPOSANT D'UNE MAIN D'ŒUVRE PEU QUALIFIÉE

À l'instar des grandes tendances nationales, le Pays Avallonnais connaît depuis 2008 des difficultés économiques notables, avec une baisse de l'emploi sur place qui questionne le potentiel de développement du territoire. Le déclin progressif du secteur industriel et, depuis 2008, la fragilité du secteur tertiaire expliquent en bonne partie cette situation.

Entre 2008 et 2018, le territoire a perdu 1 202 emplois, soit 11 %, cette perte d'emplois est partagée par l'ensemble du territoire, excepté toutefois la première couronne d'Avallon, d'une part, qui voit son nombre d'emplois croître constamment depuis 1999 (+ 100 emplois en 20 ans). Ce constat est toutefois à nuancer, Magny double ainsi son nombre d'emplois (passant de 176 emplois en 1999 à 360 en 2018) quand Étaule en perd une cinquantaine (passant de 113 emplois en 1999 à 66 en 2018). Cette tendance risque de s'accroître car le foncier d'activité disponible se situe majoritairement en périphérie d'Avallon : zones d'activités de Sauvigny-le-Bois et de Magny. D'autre part, les bourgs secondaires, où 70 emplois viennent se rajouter en 20 ans, et où le nombre d'emplois se stabilise. Vézelay tire le nombre d'emplois vers le haut avec 85 emplois créés entre 1999 et 2018, ainsi que L'Isle-sur-Serein où 31 emplois ont été créés en 20 ans.

Par ailleurs, le territoire accueille une population active assez peu qualifiée. Ainsi, en 2018, les habitants de plus de 15 ans titulaires d'un diplôme supérieur ne représentent que 19,3 % de la population, contre 30,7 % en France. Par ailleurs, la proportion des titulaires de CAP ou de BEP est à l'inverse plus importante que la moyenne nationale, avec plus de 30 % de la population de plus de 15 ans non scolarisée (24,8 % à l'échelle nationale). Enfin, le tiers des Avallonnais de plus de 15 ans non scolarisés ne dispose d'aucun diplôme, ce qui représente une part élevée par rapport à la moyenne nationale (27,4 %). Cette proportion est

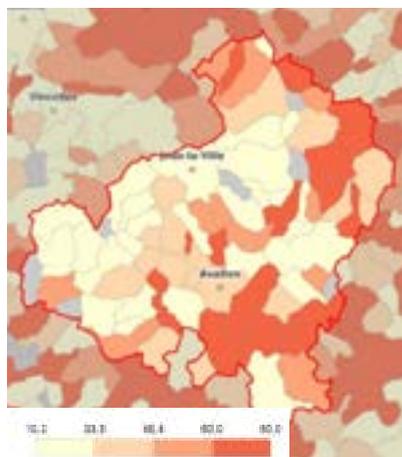
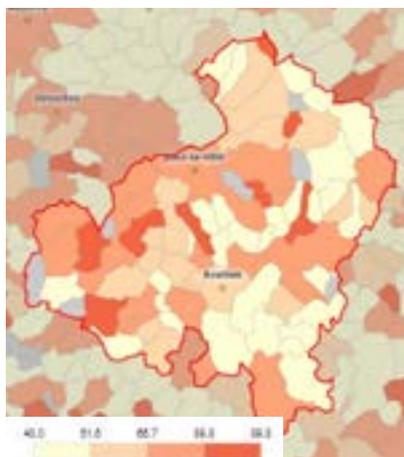


Nombre d'emploi pour 100 habitants - Source : Insee 2018

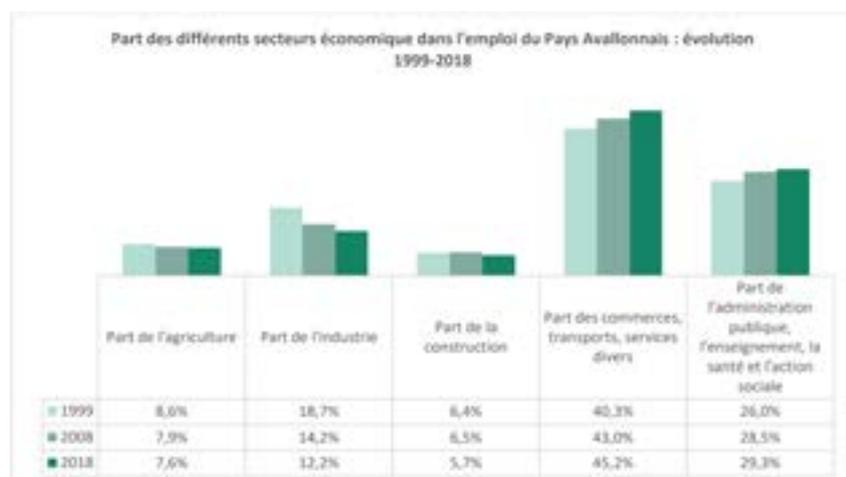
notamment élevée chez les femmes, avec près de 38 % de non diplômées contre 30 % d'hommes non diplômés.

Cette situation peut poser des problématiques notamment en matière de recrutement pour les entreprises locales ou souhaitant s'implanter sur le territoire. Ces difficultés sont res-

senties en matière de recrutement de cadres (quid de l'emploi du conjoint ?) mais également de main d'œuvre technique qualifiée. À ce titre, le taux de cadres pour 100 ouvriers est également évocateur. La moyenne du territoire s'établit à 28,8 cadres pour 100 ouvriers quand la moyenne nationale est de 78,9, soit près de trois fois plus.



Part des emplois dans la sphère présentielle (à gauche) et productive (à droite) - Source : Insee 2017



## UNE TERTIARISATION QUI FAIT ÉVOLUER LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE

Le Pays Avallonnais présente une offre d'emplois diversifiée, qui se distingue par rapport aux tendances régionales et nationales. Tout d'abord, le territoire accueille des emplois nombreux dans le secteur des services marchands et des commerces, ce qui s'explique par la présence du groupe SCHIEVER à Avallon, et une part d'emplois agricoles qui, si elle reste faible dans l'absolu (7,6 % de l'emploi sur place), est nettement supérieure à la moyenne régionale et nationale (2,6 %). Ensuite, à l'inverse, le territoire présente un emploi du secteur secondaire (industrie et construction) assez peu présent en proportion (17,9 % de l'emploi sur place, contre 18,4 % en France), malgré la présence de quelques entreprises notables. Le poids des services non marchands est également plus faible sur le Pays Avallonnais qu'à l'échelle régionale, ces services étant plus fortement concentrés dans les grandes agglomérations (Auxerre, Dijon).

Le Pays Avallonnais se divise en deux zones assez distinctes selon la sphère économique. À l'est, où l'agriculture et l'industrie sont plus présentes, est dominée par la sphère productive. On y trouve les communes agricoles du Morvan, de la Terre-Plaine et des Plateaux de Bourgogne, mais également des communes avec des activités industrielles comme L'Isle-sur-Serein, Magny ou Sainte-Magnance. Puis, à l'ouest, où le tourisme, le commerce et les services sont plus présents, est dominée par la sphère présentielle. Le secteur du Vézélien et de Châtel-Censoir ressortent ainsi, comme le secteur de Joux-la-Ville du fait de la prison mais aussi des entreprises du secteur de la construction.

Les tendances d'évolution de l'emploi sur place mettent clairement en évidence un phénomène de tertiarisation de l'économie locale, avec un poids des services qui s'est renforcé entre 1999 et 2018, parallèlement à une décroissance de l'emploi industriel. Ces tendances posent la question du maintien de l'économie productive sur le territoire, cette économie représentant un moteur important du développement local, générateur de développement présentiel.

## UN TISSU D'ENTREPRISES DIVERSIFIÉ, AVEC DES BESOINS DIFFÉRENTS À PRENDRE EN COMPTE

La diversité du tissu d'entreprises sur le territoire est importante à considérer, les différentes catégories d'entreprises n'ayant pas les mêmes attentes et les mêmes besoins en matière d'aménagement. En particulier, il convient de souligner les caractéristiques suivantes du tissu d'entreprises.

D'abord, on retrouve quelques entreprises importantes (17 entreprises de plus de 50 salariés dont 12 à Avallon), très pourvoyeuses d'emplois, notamment dans le domaine de l'industrie, mais également des services (entreprises commerciales, administrations et services publics).

Par ailleurs, le tissu de PME de 20 à 50 salariés est également important,

avec près de 50 entreprises à l'échelle du Pays Avallonnais dont la moitié à Avallon, en général dans les mêmes secteurs d'activité que ceux précités.

Enfin, on retrouve une densité très forte d'établissements de moins de 20 salariés (environ 1 000, hors agriculture, sylviculture et pêche), dont une majorité de TPE d'une à trois personnes. Ces entreprises, qui sont réparties de manière diffuse sur le territoire et qui sont également présentes dans les villages, auront des besoins nécessairement différents en matière d'urbanisme et d'aménagement. L'emploi public représente environ un emploi sur cinq, avec quelques gros employeurs comme la prison de Joux-la-Ville, l'hôpital d'Avallon et le centre médical spécialisé de Vézelay.

## L'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, UNE QUESTION CENTRALE POUR GARANTIR UN TERRITOIRE DURABLE ET ATTRACTIF

L'aménagement des zones d'activité représente un enjeu urbain et paysager, le développement des ZAE ayant généré des impacts paysagers notables, en particulier à Avallon et dans sa proche périphérie (Étaule, Magny, Sauvigny), mais également dans les bourgs.

L'aménagement de ces espaces doit prendre en compte leur intégration paysagère, qui reste souvent très limitée, avec peu d'efforts réalisés sur le développement de masques végétaux ou sur la maîtrise des volumétries et colorimétries des bâtiments.

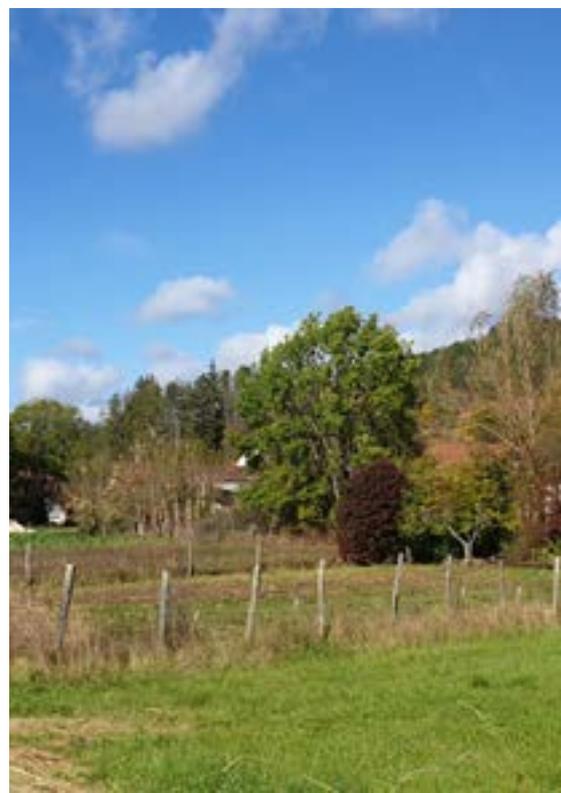
Par ailleurs, l'organisation des implantations à l'échelle des ZAE est également peu maîtrisée, avec des implantations au coup par coup sans cohérence d'ensemble qui pèsent sur l'harmonie des espaces.

Ensuite, les implantations récentes restent relativement peu denses, avec des surfaces de terrain élevées par rapport aux espaces bâtis. Les modules annexes sont peu ou pas mutualisés, ce qui limite l'efficacité foncière de ces secteurs.

Néanmoins, le renouvellement des zones d'activités vieillissantes pourra constituer une opportunité non négligeable pour le territoire. On retrouve

notamment des espaces d'activité relativement anciens dans la périphérie proche d'Avallon qui accueillent des biens vacants. La vacance peut être amenée à s'accroître avec le temps en l'absence d'aménagements de modernisation (bâtiments non repris lors de cessation d'activité, transferts d'activité vers des espaces aménagés plus récemment...).

Enfin, la politique d'aménagement économique du Pays Avallonnais devra bien prendre en compte la diversité du tissu d'entreprises, en anticipant les besoins en ZAE pour les grandes entreprises mais également les besoins liés au développement artisanal et des activités de valorisation des ressources (forestières, énergétiques) dans les villages. Par ailleurs, l'orientation « logistique » et « stockage » des zones d'activités à proximité d'Avallon et de l'échangeur n° 22, activités très consommatrices d'espace et peu créatrice d'emploi, questionne également la capacité de l'offre foncière du territoire, tout comme l'« appel d'air » généré par les zones d'activités récentes, qui implique une migration d'entreprises déjà implantées sur le territoire depuis des zones existantes, créant ainsi des friches ou une vacance immobilière en zone.



## DES DYNAMIQUES COMMERCIALES FORTES, À BIEN MAÎTRISER

Le Pays Avallonnais accueille des activités commerciales bien développées, liées en partie à la présence historique du groupe Schiever à Avallon, mais également à la consommation touristique. Le territoire dispose ainsi d'une densité commerciale de près de 1 400 m<sup>2</sup>/1000 habitants, soit le double de la moyenne nationale. En 2015, la CCI dénombrait 426 commerces, dont 20 commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente, si bien que le niveau d'évasion commerciale reste limité (20 % pour l'alimentaire, 33 % pour le non alimentaire).

L'offre commerciale est très importante à Avallon, avec un panel très complet de moyennes et grandes surfaces alimentaires et non-alimentaires. La ville absorbe ainsi 93% du chiffre d'affaires commercial du territoire. Les pôles secondaires sont pour la plupart équipés de supérettes répondant aux besoins quotidiens, mais souffrent d'une certaine instabilité (changements fréquents de propriétaires). Pour des besoins plus exceptionnels, les habitants doivent se tourner vers les pôles commerciaux supérieurs, notamment Auxerre et Dijon.

Dans un contexte où l'offre en moyennes et grandes surfaces est particulièrement développée, les nouvelles implantations commerciales représentent un sujet important, qui doit faire l'objet de réflexions dédiées.

Enfin, il faut souligner la fragilité des petites surfaces commerciales, en particulier dans le centre-ville d'Avallon et dans les bourgs ruraux, où la rotation des porteurs de projets est importante et où l'on retrouve des cellules vieillissantes, peu adaptées aux attentes actuelles, voire vacantes. La revitalisation des centralités et la maîtrise des équilibres de l'offre commerciale entre centres et périphéries représentent des enjeux importants pour permettre le maintien des petites surfaces commerciales. Ce maintien est nécessaire pour permettre aux ménages des centralités d'accéder à une offre de proximité, dans un contexte de vieillissement démographique qui fait diminuer la mobilité moyenne des ménages.

## PROTÉGER ET FACILITER L'EXPLOITATION DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS, UN PRÉREQUIS QUI DOIT CONDITIONNER LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

La protection des espaces agricoles et forestiers représente un enjeu important, dans un contexte national et local de forte consommation d'espace.

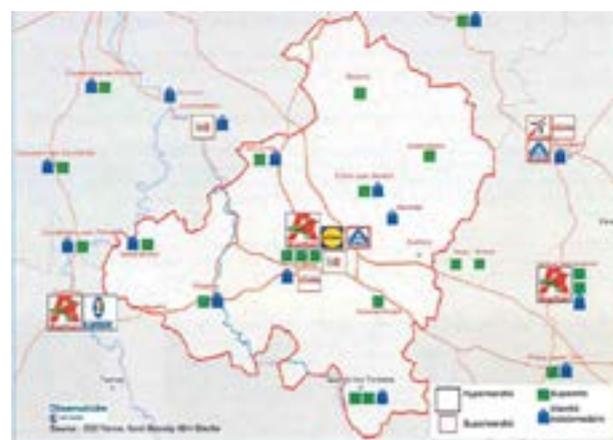
Ainsi, dans son diagnostic, le SCoT du Grand Avallonnais recensait un total de 522 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers consommés entre 2002 et 2014, soit un rythme de 43,5 ha/an, dont une grande part est due à l'installation de la centrale solaire de Massangis (149 ha) ; retranché de cette installation exceptionnelle et réversible, le rythme de consommation d'espaces agricoles et naturels est établi à 31,1 ha/an.

La majeure partie de ces espaces ont été destinés à la production de logements (159 ha). Pourtant, sur une période comparable (1999 à 2013), le territoire perdait 740 habitants, quand le nombre de logements vacants augmentait de 570 logements.

**ENTRE 2002 ET 2014, CE SONT 522 HA DE TERRES AGRICOLES ET D'ESPACES NATURELS QUI ONT DISPARU AU PROFIT DE L'HABITAT, DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DES ÉQUIPEMENTS.**

Indicateurs clés du commerce	
Nombre de commerce de 300 m <sup>2</sup> et plus	20 dont 6 alimentaires
Plancher commercial	37 552 m <sup>2</sup>
Densité commerciale globale	1377 m <sup>2</sup> / 1000 habitants
Densité commerciale alimentaire	669 m <sup>2</sup> / 1000 habitants
Poids de l'activité commerciale (C.A)	133 M€, dont 93% réalisés dans la CC de l'Avallonnais.
Taux d'évasion	20% pour l'alimentaire, 33% pour le non-alimentaire

L'offre commerciale du Grand Avallonnais (source CCI Yonne sept. 2015)



À l'inverse, l'activité économique a consommé 154 ha d'espaces agricoles et naturels, conduisant à la création de 494 emplois.

Même si depuis la crise de 2008 le rythme de consommation foncière a diminué, le territoire du Pays Avallonnais continue de consommer à un rythme élevé comparativement à la population ou l'activité accueillie. Le Plan local d'urbanisme intercommunal de la CCAVM recensait ainsi un rythme de consommation de 17,6 ha/an entre 2007 et 2019, soit 213,3 ha en 12 ans.

Avec 430 ha d'espaces agricoles consommés par les équipements, l'habitat ou l'activité économique, entre 2002 et 2014, les espaces agricoles sont, à l'échelle du Pays Avallonnais, les premiers touchés par les dynamiques de consommation foncière.

En effet, l'agriculture occupe plus de 50 % du territoire, soit environ 67 000 ha de surface agricole utile, c'est-à-dire exploitée sous forme de culture ou de prairie. Les 478 exploitations du territoire ont une diversité d'orientation techniques et économiques propres aux différents secteurs géographiques.

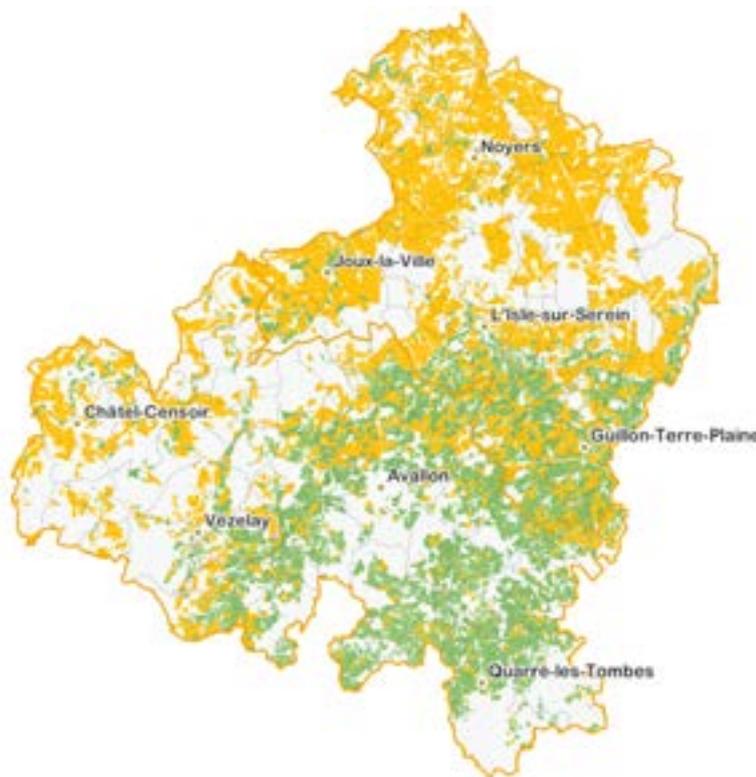
Dans le sud, on retrouve une forte présence d'exploitations d'élevage bovin liées à la présence de plus de relief et de terres à plus faible potentiel. Au contraire, dans le nord du territoire, on retrouve principalement des exploitations céréalières, notamment grâce à des terres à meilleurs potentiels et moins de relief. La transition se fait en dégradé avec une zone relativement plane, la Terre-Plaine, où l'on retrouve des exploitations en polyculture élevage.

Le monde agricole a énormément muté en dix ans. En effet, le nombre d'exploitations a baissé de 15,4 % en passant de 565 à 478 entre 2010 et 2020. On observe parallèlement des exploitations qui s'agrandissent avec une surface moyenne par exploitation qui passe de 120 ha à 140 ha.

Ce ne sont pas les uniques changements que l'on peut observer. De nombreuses exploitations ont développé de nouvelles activités (mise en place d'un atelier de transformation, investissement dans les énergies renouvelables, inscriptions dans des labels, vente en circuit-court, etc.). De plus, l'augmentation des exploitations en agriculture biologique est vraiment significative, en passant de 30 exploitations en 2010 à 99 en 2020, elles ont plus que triplé.

L'ensemble de ces chiffres montre l'envie de la profession agricole de s'adapter aux nouveaux enjeux de l'agriculture, c'est-à-dire à la fois produire des aliments de qualité (AB, label rouge, IGP, HVE), de s'assurer une meilleure maîtrise du produit (ateliers de transformation, circuits courts) dans le but d'augmenter les revenus des exploitants. On manque toutefois de certaines productions, telles que les exploitations en maraîchage, l'arboriculture ou encore les exploitations laitières.

### L'AGRICULTURE OCCUPE PLUS DE 50 % DU TERRITOIRE, SOIT 67 000 HA DE SURFACE AGRICOLE UTILE



Occupation du sol agricole : en jaune, les grandes cultures, en vert, les prairies

Enfin, l'âge moyen des exploitants est actuellement de 50 ans sur le territoire du Pays Avallonnais. Les exploitants de plus de 60 ans, interrogés lors du dernier recensement agricole, n'envisagent pas, pour la plupart, de quitter leurs exploitations. Ceux qui se posent la question de l'avenir ne savent pas, pour un tiers d'entre eux, ce qu'il va advenir de leurs exploitations ; un autre tiers envisage, lui, de céder l'exploitation à un coexploitant, à un membre de la famille ou une tierce personne.

L'agriculture en résumé :

- 478 agriculteurs
- 99 exploitations en AB (soit une augmentation de 330% depuis 2010)
- 40 ateliers de transformation (lait, viande, fruit...)
- 84 exploitations commercialisent en circuit court

Au vu de ces éléments, le Projet de territoire gagnera, en particulier :

- À limiter les rythmes de consommation d'espace par rapport aux tendances passées ;
- À protéger de manière spécifique les espaces agricoles stratégiques, en particulier les espaces à forte valeur agronomique et les espaces à valeur d'usage ;
- À faciliter la bonne exploitation agricole et forestière sur le territoire, en

facilitant la mobilité des exploitants (accès aux équipements, traversées de villes et de villages), la création et la modernisation des bâtiments d'exploitation agricole et forestière, le maintien des bonnes conditions d'accès aux ressources (limitation du morcellement parcellaire, prise en compte des schémas de desserte existants), le développement d'équipements d'exploitation et de transformation structurants (pour la filière bois en particulier).

- À prévenir la déprise agricole, notamment en favorisant la transmission des exploitations agricoles et l'installation de nouveaux porteurs de projets agricoles
- À anticiper et accompagner l'adaptation au changement climatique des pratiques agricoles et forestières au vu de ses diverses conséquences : manque d'eau, risques d'incendie, perte de biodiversité, maladies, etc.

## LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : DES OPPORTUNITÉS À ACCOMPAGNER

Le développement touristique représente une opportunité économique à l'échelle du territoire, qui accueille une grande diversité de sites : Vézelay, et son Opération Grand Site, premier site touristique du territoire, qui accueille environ 1 000 000 de visiteurs par an, de nombreux sites secondaires, avec quelques musées (Noyers, Avallon, Saint-Père, Saint-Léger-Vauban), des sites religieux (Priuré de Vausse, Abbaye de la Pierre qui Vire) et patrimoniaux (Château de Pisy, bourg de Noyers, centre historique d'Avallon).

La densité des résidences secondaires dans certains secteurs du territoire (Morvan, Vézélien, Nucérien) met bien en évidence l'attractivité du Pays Avalonnais en matière de tourisme vert et patrimonial, le cadre de vie rural offert sur le territoire constituant une réelle plus-value au-delà de la présence des sites touristiques.

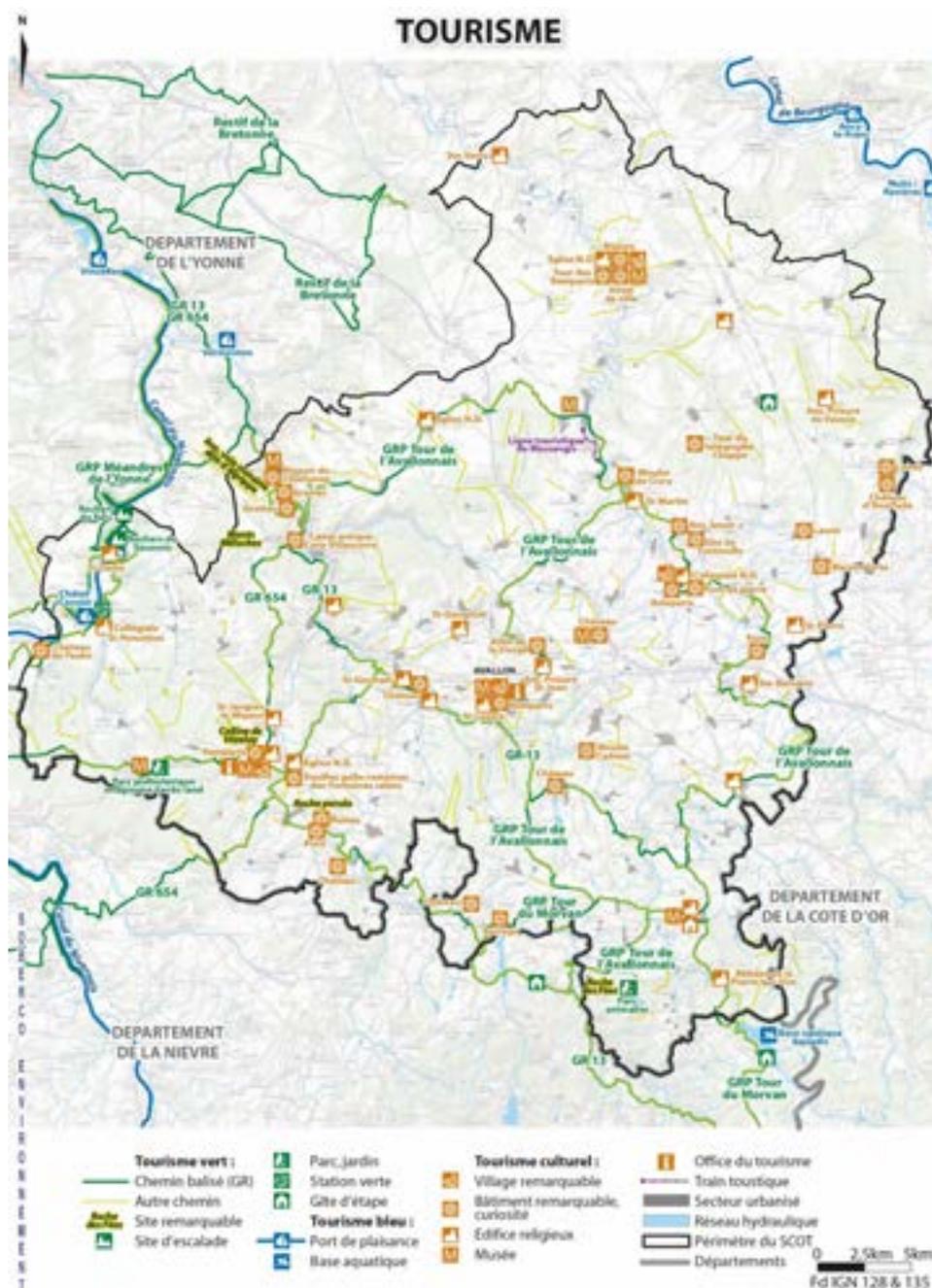
La diversité de l'offre touristique met en évidence le potentiel de développement du territoire à ce niveau, avec en particulier un enjeu de mise en réseau de l'offre afin de mieux capter les visiteurs et les inciter à séjourner plus longtemps sur le territoire. Le Projet de territoire doit encourager le développement touristique en accompagnant les besoins d'aménagement et la mise en réseau des sites.

L'enjeu d'accompagnement du développement touristique est double en matière d'aménagement de l'espace :

- Prendre en compte les besoins et projets d'aménagement des principaux sites touristiques du territoire, et les besoins d'aménagement des itinéraires touristiques (OGS de Vézelay, véloroute Avallon-Vézelay-Canal du Nivernais, connexions au Tour de Bourgogne à Vélo...).

- Préserver le cadre environnemental et paysager remarquable du territoire qui représente un atout touristique important. Cette préservation peut notamment passer par la valorisation des éléments de patrimoine, la valorisation des éléments bocagers qui structurent les grands paysages, la maîtrise de la qualité architecturale et urbaine des nouveaux projets de développement dans l'ensemble des secteurs.

Cependant le secteur souffre de manque de main d'œuvre dans les métiers de l'accueil et de l'hôtellerie-restauration. Les tensions sont accrues par la saisonnalité de ces emplois et leur manque d'attractivité.



# Diagnostic *environnemental*

## SENSIBILITÉS LIÉES À LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire s'inscrit à l'interface entre le plateau granitique du Morvan et le système karstique des plateaux de Bourgogne, configuration qui se traduit dans les caractéristiques hydrogéologique et hydrographique du territoire. L'Yonne, la Cure, le Cousin et le Serein constituent les principales rivières du territoire.

Les cours d'eau présentent globalement une bonne qualité chimique, même si des pollutions sont recensées en lien avec les activités agricoles (pesticides, nitrates) ou en raison de rejets de stations d'épuration. En revanche, la qualité écologique est plutôt moyenne du fait de dégradations morphologiques des berges ou du lit mineur, ou

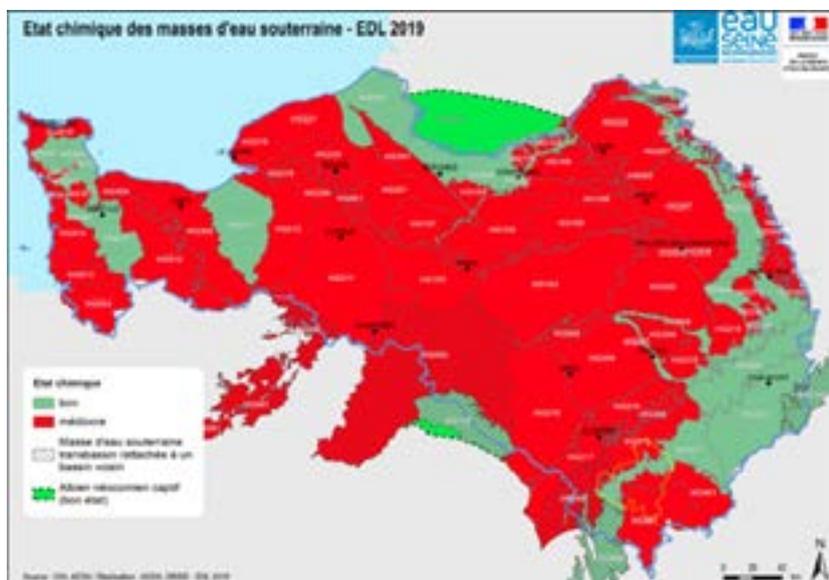
de la présence de nombreux étangs dans le secteur du Morvan (réchauffement, modification du débit...).

Plusieurs masses d'eau souterraines sont disponibles, mais la plupart présente des problèmes de qualité chimique en lien avec la présence de nitrates et de pesticides, alors que certaines masses d'eau sont très sollicitées pour l'eau potable. Néanmoins, les principales ressources pour l'alimentation en eau potable sont issues des eaux superficielles : des prises d'eau au niveau de la Cure et du lac de Saint-Agnan (situé dans le Morvan nivernais, à l'extérieur du territoire) assurent l'approvisionnement en eau de près de 60 % de la population. Globalement, la ressource en eau potable semble suffisante pour assurer les besoins, mais elle est très vulnérable aux pollutions. L'absence d'interconnexion ou bien des faibles débits d'étiages pourraient également entraîner des déficits d'approvisionnement pour certaines communes.

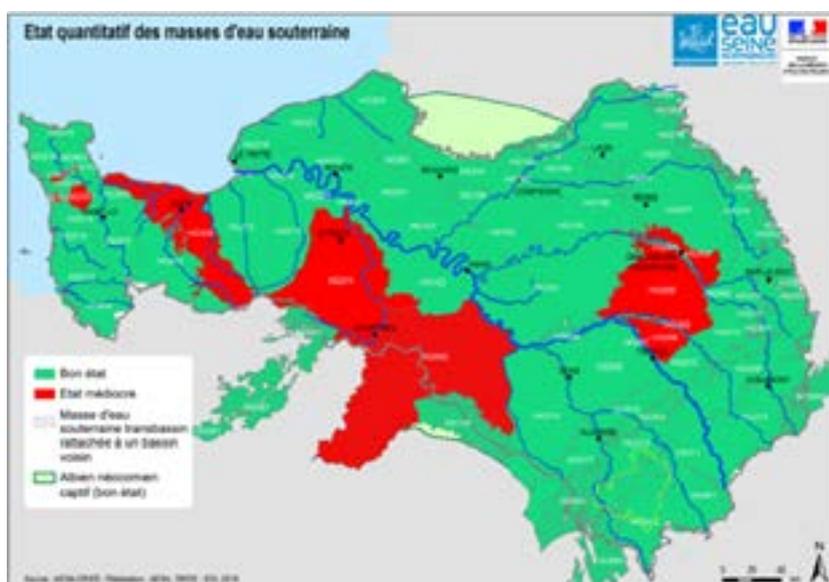
Près de 80 % de la population est raccordée à un réseau d'assainissement collectif, sur près de 54 % des communes. Sur les 59 stations recensées sur le territoire du Pays Avallonnais, les capacités résiduelles sont importantes. Toutefois, le parc est relativement ancien et un certain nombre de stations présentent des dysfonctionnements tant au niveau du fonctionnement que des rejets. Des projets de réhabilitation sont en cours pour limiter l'impact des stations d'épuration sur l'environnement. L'assainissement non collectif concerne essentiellement les communes du Vézélien et du Morvan, au sud, mais aussi de Terre Plaine.

Deux enjeux sont à retenir sur le territoire :

- La protection des ressources en eau stratégiques et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable,
- L'amélioration et l'optimisation des dispositifs de traitement des eaux usées et du réseau de défense incendie.



Cartes de l'état chimique des masses d'eau souterraine en 2019 - Source : SDAGE Seine-Normandie 2022-2027



Cartes de l'état quantitatif des masses d'eau souterraine en 2019 - Source : SDAGE Seine-Normandie 2022-2027

## SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS LIÉES À LA BIODIVERSITÉ

L'intérêt écologique du territoire se concentre essentiellement autour des milieux humides et aquatiques du plateau du Morvan, mais également des vallées de l'Yonne, de la Cure, du Cousin et du Serein. Sont également à noter les pelouses sèches, dont la richesse biologique est incontestable mais dont la pérennité est menacée.

On recense ainsi de 57 000 hectares, soit 44 % du territoire, concernés par des espaces faisant l'objet de protection, de gestion ou d'inventaire du patrimoine naturel (parc naturel régional du Morvan, arrêtés de protection biotope, ZNIEFF, Natura 2000).

Les grands massifs forestiers du Morvan et des plateaux de Bourgogne constituent des réservoirs de biodiversité structurants et participent également aux continuités écologiques à l'échelle régionale.

En revanche, les continuités écologiques entre les différentes vallées sont plus difficilement assurées en raison de la présence de milieux agricoles peu attractifs en l'absence d'un réseau de haies structurant. Les secteurs de grandes cultures

sur les plateaux de Bourgogne sont en effet peu favorables à l'accueil et au déplacement des espèces.

**LE TERRITOIRE COMPTE ENVIRON 3 350 HECTARES DE ZONES HUMIDES ET PLUS DE 1080 MARES**

La fragmentation écologique du territoire est relativement modérée même si l'autoroute A6 constitue un obstacle majeur dans le déplacement de la faune terrestre, en plus de la RD606, la DR951 et la LGV. Le développement d'installations de production d'énergies renouvelables en milieux naturels et agricoles laisse toutefois peser le risque d'une fragmentation plus importante.

Les principaux enjeux concernent la préservation de la qualité des réservoirs de biodiversité, mais également le maintien des éléments naturels (réseau de haies, mares, zones humides, ripisylves...) qui assurent les continuités écologiques au sein et entre les vallées.

L'intensification des pratiques agricoles constitue également un enjeu important

dans la préservation de la diversité des habitats et de la faune associée. Elle influence sur la qualité de ces espaces au travers du risque de retournement, d'apport et d'amendement dans les sols, de surpâturage, d'arrachage des haies, de drainage des zones humides...



© CEN Bourgogne



## SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AU CLIMAT, À L'ÉNERGIE ET À LA QUALITÉ DE L'AIR

Le Pays Avallonnais présente les caractéristiques énergétiques types d'un territoire rural, avec une forte dépendance à la voiture individuelle et donc à l'énergie fossile. Les trajets sont conséquents en raison de l'éloignement des pôles (Avallon, Auxerre, Montbard), d'une desserte en transport en commun fortement limitée et peu attractive.

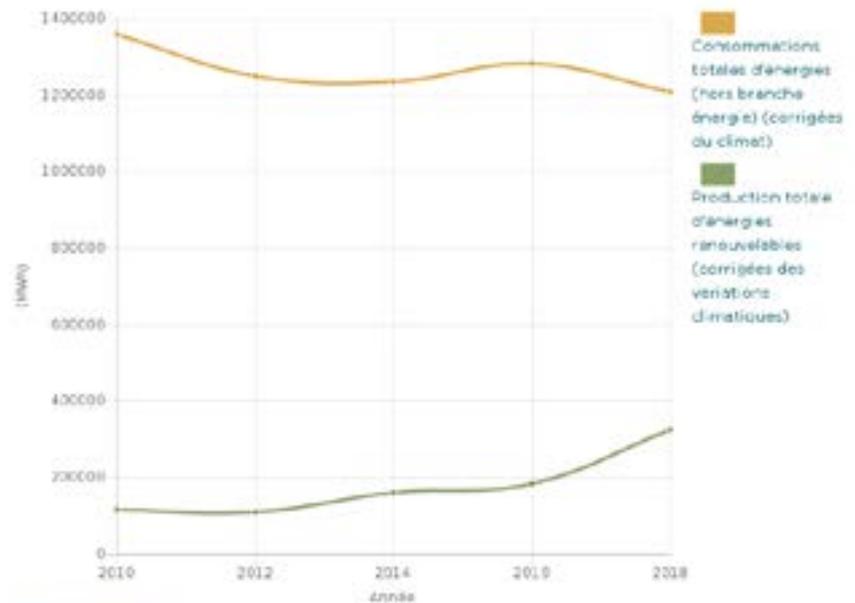
**30,7 % DES MÉNAGES SONT EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE (27,7 % DANS L'YONNE) ET 3/4 DES LOGEMENTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉNERGIVORES (2/3 DANS L'YONNE)**

Les consommations énergétiques liées aux besoins de chauffage sont également importantes en lien avec un parc de logement ancien et énergivore. Ces deux postes de dépenses cumulés entraînent une importante vulnérabilité énergétique des ménages, parmi lesquels plus de 30 % sont en situation de précarité énergétique.

Parallèlement, le territoire est doté d'installations de production d'énergies renouvelables variées. Tous les modes de production sont représentés, avec une part importante historiquement du bois et de l'hydraulique.

### Consommation totale d'énergie et production totale d'EnR (corrégées du climat en MWh) / PÉTR du Pays Avallonnais (2010/2018)

Unité : MWh / Source : ENEDIS - SICAE Est - SIEL Fourpêret - Atmo BFC, Alterre Bourgogne-Franche-Comté



Réalisation OPTÉER

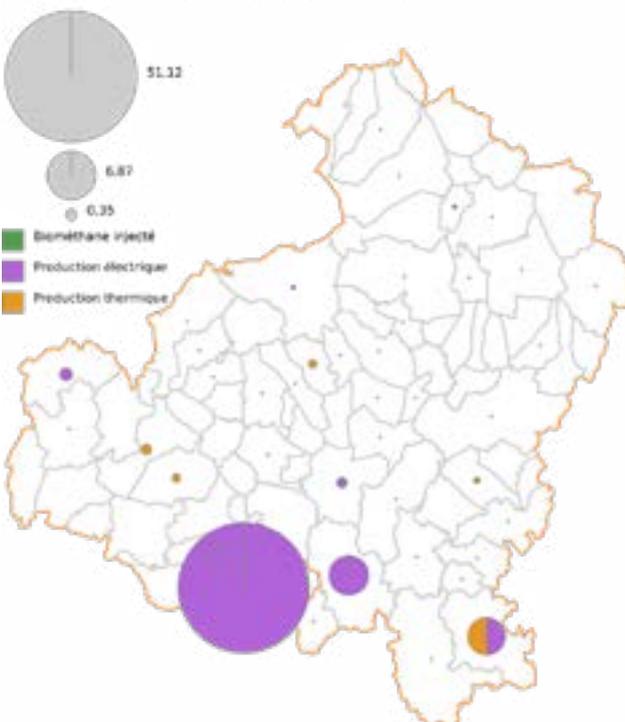
Évolution de la consommation totale d'énergie vis-à-vis de la production totale d'EnR sur le Pays Avallonnais (corrégées du climat en MWh) - Sources : Enedis, SICAE Est, SIEL, Atmo BFC, Alterre BFC

**249,19 GWH D'ÉLECTRICITÉ RENOUELABLE PRODUITS PAR LE TERRITOIRE POUR 196,16 GWH CONSOMMÉS, AUXQUELS S'AJOUTENT 848,5 GWH DE PRODUITS PÉTROLIERS**

Bien que déjà très présents sur le territoire, l'éolien, la méthanisation et le photovoltaïque continuent leur développement, au risque de se confronter à un sentiment de saturation naissant chez les habitants.

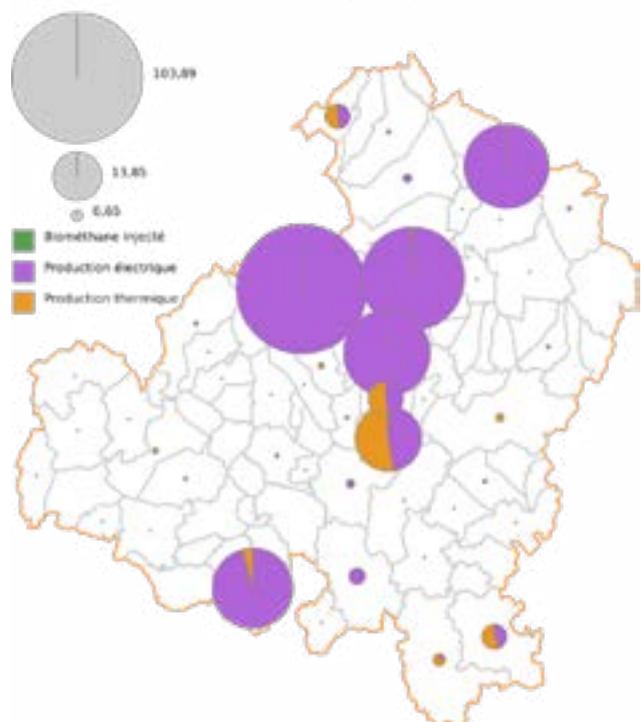
#### Production totale d'EnR (hors bois des ménages) en 2010

Unité : GWh  
Mails : Commune  
Source : Alterre Bourgogne-Franche-Comté, exploitants de sites



#### Production totale d'EnR (hors bois des ménages) en 2020

Unité : GWh  
Mails : Commune  
Source : Alterre Bourgogne-Franche-Comté, exploitants de sites





La filière bois-énergie dispose également d'un potentiel de développement intéressant avec les forêts du Morvan notamment, il faut toutefois tenir compte des forts enjeux paysagers et écologiques liés à cette ressource.

**EN 2018, UN AVALLONNAIS MOYEN ÉMETTAIT 14,4 T DE CO2EQ PAR AN CONTRE 9,3 T EN RÉGION ET 8,8 T DANS L'YONNE**

Vis-à-vis de la qualité de l'air, en l'absence d'industries lourdes, les émissions de polluants sont limitées aux abords des grandes infrastructures terrestres qui traversent le territoire (A6, RD606, RD944, RD957). La qualité de l'air sur le territoire est relativement bonne. Les principaux enjeux concernent la réduction des consommations énergétiques liées au résidentiel et aux déplacements, mais le renforcement et l'organisation des filières de production d'énergies renouvelables sont également nécessaires pour limiter la dépendance aux énergies fossiles et entraîner la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**% ménages dont le taux d'effort énergétique pour le logement > 8%, et/ou le TEE mobilité > 4,5% et revenus < 3ème décile**

Période : 2018

Unité : %

Maille : Commune

Source : GEODIP, ONPE



Communes selon la part des ménages en situation de précarité énergétique potentielle - Sources : GEODIP, ONPE

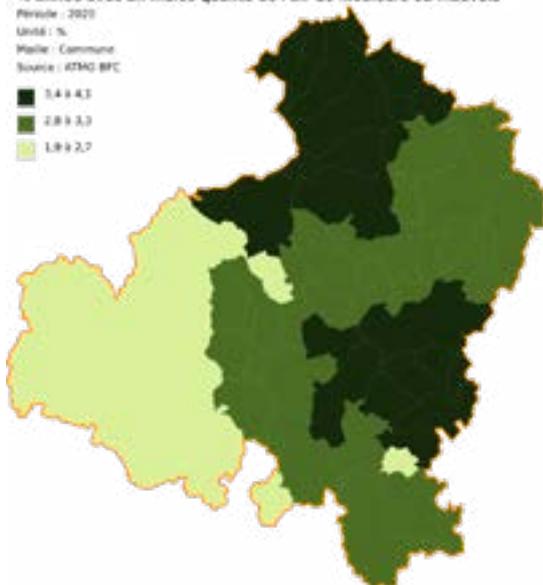
**% année avec un indice qualité de l'air de médiocre ou mauvais**

Période : 2020

Unité : %

Maille : Commune

Source : ATMO BFC



Communes selon la part de l'année avec un indice de qualité de l'air de médiocre à mauvais - Source : Atmo BFC

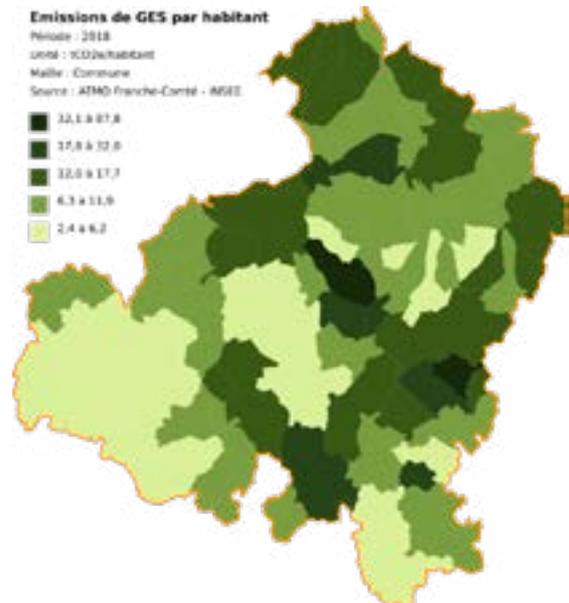
**Emissions de GES par habitant**

Période : 2018

Unité : tCO2e/habitant

Maille : Commune

Source : ATMO Franche-Comté - INSEE



Émissions de gaz à effet de serre par habitant, selon la commune Sources : Atmo BFC, Insee



**Pays  
Avallonnais**  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## **CONTACTEZ-NOUS**

Pays Avallonnais

[contact@avallonnais.fr](mailto:contact@avallonnais.fr)

03 86 31 61 94

10 rue Pasteur - 89200 Avallon

## **RETROUVEZ-NOUS**

[avallonnais.fr](http://avallonnais.fr)

 @PaysAvallonnais

Toute l'info locale est sur  
l'application IntraMuros

